

**Recapitulatif des contributions reçues des membres de la Conférence des aires protégées (CAP) de l'AFB
pour la mise en œuvre du plan ministériel « biodiversité »,
en amont à la réunion de la CAP du 19 septembre 2018**

Remarque préliminaire émise par l'ONF :

L'ONF est membre de la Conférence des aires protégées de l'AFB au titre des réserves biologiques (plus de 250 sites en métropole et dans les DOM, une cinquantaine de projets en cours), mais c'est beaucoup plus largement, par-delà ces espaces protégés, qu'il est susceptible d'être concerné (comme contributeur ou comme bénéficiaire) par des actions du PNB. En effet, non seulement les RB ne représentent qu'environ 2% des espaces relevant du régime forestier en métropole (et l'ensemble des statuts du « 2 % » de la SCAP environ 7 % des seules forêts domaniales), mais aussi et surtout, nombre de ces actions concernent fondamentalement plus (historiquement et par essence) les espaces faisant l'objet d'une gestion forestière multifonctionnelle que les espaces par définition plus spécialisés dans la protection de la biodiversité que sont censées être les réserves (en cohérence notamment avec les lignes directrices de l'UICN) : solutions fondées sur la nature (par exemple pour l'adaptation aux changements climatiques : recherche comme application concernant l'ensemble des forêts et en particulier celles à fonction de production plus ou moins affirmée), protection du littoral (sur des centaines de kilomètres de linéaire de forêts domaniales) ou des zones de montagne, police de l'environnement, accueil du public et éducation à l'environnement... Ceci est d'ailleurs cohérent avec l'ambition du PNB d' "intégration de l'enjeu biodiversité dans l'ensemble des politiques sectorielles" : les enjeux et la prise en compte effective de la biodiversité dans la gestion forestière, depuis 1993 qu'il sont apparus officiellement dans la politique forestière nationale, débordent très largement des seuls espaces protégés.

Etant tout à la fois gestionnaire et responsable de millions d'hectares de milieux naturels et un acteur socio-économique sur lequel pèsent de fortes attentes de la part de la Nation (exprimées cependant par des exigences de moins en moins facilement conciliables de la part de ses différentes tutelles), l'ONF occupe une place tout à fait particulière parmi les membres de la Conférence des aires protégées.

A ce titre particulier de membre de la CAP, les contributions que l'ONF est susceptible d'apporter au PNB via les réserves (axe 3 principalement) sortent par définition du domaine de la gestion multifonctionnelle (dans laquelle la fonction de production est censée "payer" la fonction de préservation de la biodiversité comme les autres fonctions sociales) pour ressortir de dispositions spécifiques, depuis la création des réserves (avec ce qu'elle implique en termes de montage de dossiers mais aussi de perte de recette pour les propriétaires et le gestionnaire forestiers - aucune autre tête de réseau d'AP n'est impliquée de la sorte) jusqu'à la gestion particulière de ces espaces. La place que ces actions peuvent tenir dans l'action globale de l'ONF dépend fondamentalement de celle qui leur est assignée par le Contrat d'objectifs et de performance État-ONF et par son "annexe verte" que constitue la Mission d'intérêt général "Biodiversité" (en termes d'engagements contractuels réciproques comme de moyens de financement). Le COP et la MIG "Biodiversité" sont à la fois la ligne directrice et le facteur limitant. De même, sans dépendre de cette même MIG puisque relevant davantage des missions globales de l'ONF, l'investissement que l'établissement est en mesure de consacrer à d'autres actions du PNB (typiquement : la police de l'environnement) sont également dépendants de la façon dont les COP (2016-2020 puis suivants) positionnent différents "curseurs" des missions de l'ONF.

Pour ONF ds tableau ci-dessous : contributions en noir, commentaires en gris

Remarque préliminaire émise par le RGSF :

Les collectivités locales, gestionnaires des Grands Sites de France protègent les paysages et préservent la biodiversité. Ce sont de grands réservoirs biologiques. Ils sont opérateur Natura 2000 et couvrent de vastes sites, ils assurent le maintien et le suivi des espèces, luttent contre les plantes invasives. Les GSF sont convaincus de l'importance de renforcer tout ce qui concourt aux corridors écologiques. Ils agissent sur les usages des espaces naturels en gérant la fréquentation et les différentes pratiques dont les pratiques sportives de pleine nature. Ils minimisent les aménagements des lieux, en les renaturant et en restaurant les équilibres écologiques. Les GSF souhaitent que leurs démarches soient intégrées dans les schémas de développement territoriaux et les outils de planification d'urbanisme pour une meilleure prise en compte des enjeux du paysage et de la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire au niveau national et régional.

D'une manière générale, il nous semble intéressant de mettre davantage en avant le lien entre préservation du paysage et protection de la biodiversité (presque tous les GS sont animateurs Natura 2000, beaucoup sont dans des PNR ou portés par des PNR, certains gèrent des réserves...). Les menaces qui pèsent sur la biodiversité sont souvent les mêmes que celles qui pèsent sur le paysage (urbanisation, intensification des pratiques agricoles, fragmentation...). Le paysage semble parfois plus facile à utiliser dans le cadre d'action de sensibilisation. Les professionnels de la biodiversité comme du paysage revendiquent une approche transversale et intégratrice. Notre valeur ajoutée réside très certainement dans cette expérience là et aussi dans le lien privilégié entre nos gestionnaires et le grand public et le public scolaire ; qui est une opportunité de faire passer des messages de sensibilisation sous diverses formes.

L'entrée par le paysage est un facilitateur de l'action sur la biodiversité, car

- il parle au grand public et facilite ainsi l'appropriation des enjeux de biodiversité*
- il ne se limite pas aux espaces sous statuts spéciaux de protection*
- il permet l'intégration des politiques : biodiversité, aménagement du territoire, urbanisme, etc.*

Le RGSF pourra mobiliser ses collectivités membres adhérentes et via elles les acteurs des territoires pour la mise en oeuvre concrète du plan au plus près des territoires et des régions chef de file.

Nous sommes également intéressés à ce que des GS puissent être des territoires d'expérimentation de certains programmes du plan biodiversité....

Enfin nos moyens financiers et humains restent très limités tant au niveau du RGSF que de nos membres et notre capacité d'action dépend directement de la capacité de l'AFB ou de l'Etat d'y consacrer des financements spécifiques supplémentaires.

Pour RGSF, ds tableau ci-dessous : Sigle AP : Aire protégée / Sigle GSF : Grand Site de France / Sigle RGSF : Réseau des Grands Sites de France

	Pistes de contributions des aires protégées dans un cadre collectif, sur cette action du plan biodiversité		Le cas échéant, autres(s) contribution(s), spécifique(s) au membre CAP concerné, pour mise en œuvre de cette action du plan biodiv
	Description rapide de la contribution collective possible	Contribution particulière du membre CAP concerné, dans ce cadre d'action collectif	
Remarque transversale sur l'ensemble du plan biodiversité	ONF : Contribution transversale, voire fil conducteur (concerne potentiellement un grand nombre d'actions) : réflexion sur l'articulation et la complémentarité des rôles respectifs des différents types d'AP, depuis ceux ayant par définition la plus large vocation de développement durable (PNR, ZA des PN, Natura 2000) jusqu'à ceux ayant la fonction la plus spécialisée de protection forte (APPB/G/H, réserves, cœurs de PN) ... Noter la façon particulière dont les sites MAB, par leurs zonages, combinent mais dissocient spatialement ces différentes vocations...	ONF : Conceptuellement, vision nécessairement claire (et attachement) à la distinction entre, d'une part ce qui relève d'une gestion multifonctionnelle et le cas échéant d'une protection de type contractuel (N2000, PNR...), et d'autre part ce qui relève d'AP réglementaires (réserves en particulier).	
AXE 1 Reconquérir la biodiversité dans les territoires			
1.1 Développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature			
Action 1 : Nous cofinancerons des opérations innovantes pour renforcer l'intégration de la nature dans la ville et l'accès pour tous les citoyens à des espaces riches en biodiversité			
	<p>RNF Soutenir l'inscription de la création d'espaces naturels protégés dans les plans nature en ville en fonction des enjeux de protection de la faune et de la flore</p> <p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - apporter ses connaissances et son expertise sur la gestion des espaces verts et des espaces naturels ; - action d'animation et de sensibilisation ; - logique de trames écologiques multicolores. 	<p>RNF Certaines villes et agglomérations sont gestionnaires de réserves naturelles urbaines (Strasbourg par ex.) ; information directe des mairies et aggro sur la palette d'outils de protection possible</p> <p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réseau CEN est présent dans tout le territoire national et a donc la possibilité d'agir partout. 	

	<p>RdF Décrire les arguments et les modes de communication pour expliquer les avantages de posséder un espace naturel à proximité. Cela permettrait aux collectivités d’avoir des outils permettant de sensibiliser le public à la nature et expliquer que sa gestion n’est pas forcément celle d’un espace vert.</p> <p>MAB Fce Partenariat en RB et villes proches</p> <p>CELRL Connecter les espaces naturels péri-urbains à la ville/métropole</p>	<p>RdF Appel à contributions des membres de Rivages de France, notamment des gestionnaires de petits espaces naturels sous forte pression urbaine, pour collecter des retours d’expérience (perception des usagers, évolution des modes de gestion)</p> <p>MAB Fce Renforcement des liens entre RB et villes proches concernant les différents services écologiques qu’elles échangent y compris pour l’accès des habitants à la Nature</p> <p>CELRL Mettre à disposition des espaces naturels à haute valeur environnementale, existant ou à créer - métropolisation</p>	<p>CELRL Propose 2 territoires : Marseille, une agglomération de Bretagne</p>
Action 2 Nous valoriserons les collectivités qui prennent en compte la biodiversité dans la gestion des espaces publics			
	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - inciter à l'abandon par les collectivités de l'usage de substrats entraînant la destruction de milieux naturels (comme la tourbe, issue de milieux fonctionnels que l'extraction anéantit) dans les collectivités. <p>RdF Décrire les arguments et les modes de communication pour expliquer les avantages de posséder un espace naturel à proximité. Cela permettrait aux collectivités d’avoir des outils permettant de sensibiliser le public à la nature et expliquer que sa gestion n’est pas forcément celle d’un espace vert.</p>	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - campagne pour les terreaux sans tourbe de la FCEN. <p>RdF Appel à contributions des membres de Rivages de France, notamment des gestionnaires de petits espaces naturels sous forte pression urbaine, pour collecter des retours d’expérience (perception des usagers, évolution des modes de gestion)</p>	

	<p>MAB Fce Concours (trophées) et des démarches de progrès en faveur de la biodiversité</p> <p>Ramsar Fce Valoriser le label « Ville Ramsar » (villes qui démontrent des relations fortes et positives avec les zones humides, dont des mesures de conservation de la biodiversité) et les villes lauréates</p>	<p>MAB Fce Développement des trophées et dispositifs charte d'engagement éco acteurs</p> <p>Ramsar Fce Mise en relation avec les personnes en charge de cette labellisation (MTES, Ramsar France, contacts locaux).</p>	
1.2 Déployer les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients			
<p>Commentaire pour l'ensemble du 1.2</p>		<p>ONF Pour mémoire : les SFN sont au cœur de domaines d'actions historiques de l'ONF (et des Eaux et Forêts auparavant), de nos jours encore spatialement très au-delà du "champ clos" des RB ou autres types d'AP : protection du littoral, protection des montagnes, des vallées alluviales, préservation des ressources en eau...</p>	
Action 3 : Nous accompagnerons 1000 collectivités locales d'ici à 2022 pour qu'elles deviennent des territoires engagés pour la nature			
	<p>FPNRF Difficile de se positionner tant que le dispositif n'est pas plus clair sur la place des aires protégées. -soit le dispositif est rebaptisé « communes et intercommunalités engagées pour la nature » et les aires protégées se positionnent en accompagnement du bloc communal ; - soit la notion de « territoire » est plus large et les aires protégées de type PN et PNR (quid pour les réserves de biosphère ?) ont vocation à être d'office considérées comme TEN.</p> <p>RNF Communiquer auprès des collectivités locales sur les outils de protection de la nature possibles à mobiliser dans le cadre de la démarche Territoires engagés pour la biodiversité</p>	<p>FPNRF Il est indispensable que soit établie au niveau national une liste de critères précisant ce qu'une commune ou un EPCI doit faire à minima pour être TEN. Les communes sont les premiers interlocuteurs des PNR : les PNR ont donc un savoir-faire mobilisable pour établir cette liste nationale.</p> <p>RNF Informer les membres de RNF sur l'opportunité de se rapprocher des collectivités locales afin d'inscrire leur RN dans l'initiative TEB</p>	

<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aires protégées peuvent accompagner des porteurs de projets ; mobilisation pour mettre en œuvre des actions d'animation et d'accompagnement à destination des collectivités. <p>AMP</p> <p>Communiquer auprès des collectivités locales sur les outils de protection de la nature possibles à mobiliser dans le cadre de la démarche Territoires engagés pour la biodiversité</p> <p>MAB Fce</p> <p>Création de nouvelles RB Renforcement du rôle de modèle de développement durable des RB Combiner des démarches types Agenda 21 et ABC</p> <p>RGSF</p> <p>De nombreuses AP sont des territoires résilients engagés dans la renaturation, l'accompagnement de l'évolution du trait de côte, la gestion des inondations... Les collectivités engagées dans les AP seront de très bons laboratoires et pourront apporter la preuve par l'exemple pour initier la résilience face aux changements climatiques et renforcer les enjeux de biodiversité dans les aménagements. Il serait aussi possible de développer des systèmes de circuits courts innovants (économie circulaire) comme par exemple utiliser le produit de gestion des espaces naturels (fauche export) pour produire de l'énergie ou encore des produits commercialisables : l'emploi de résidus de coupe de saules en ZH, comme amendements en maraichage biologique ou terreau de bruyère, etc.</p>	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réseau CEN est présent dans plus de 3000 communes et a donc la possibilité d'agir largement sur le territoire national. <p>AMP</p> <p>Informers les membres de Forum des AMP sur l'opportunité de se rapprocher des collectivités locales afin d'inscrire leur AMP dans l'initiative TEB</p> <p>MAB Fce</p> <p>S'appuyer sur les savoirs faire de Réserve de biosphère ayant animé ce type de projet, expérience en participatif</p> <p>RGSF</p> <p>Les territoires de projet de GSF peuvent être modèle et pilote dans cette action. Si les financements gestion d'espaces naturels permettait dans certains cas particuliers à titre expérimental d'avoir une approche moins focalisée gestion d'espaces naturels mais parfois plus matériel technique et filières de nouvelles approches résilientes pourraient voir le jour.</p>	<p>RGSF</p> <p>Exemple GS du Massif dunaire de Gavre à Quiberon : gestion souple de quelques 25km de dunes littorales par la pose de différents types de clôtures (ganivelles, bi-fils, etc.), accès plage limités + mise en place en lien avec le département et l'université de Bretagne Sud d'un suivi participatif de l'évolution du trait de côte et la couverture végétale dans le cadre de l'observatoire citoyen participatif du trait de côté + expertises du SM sur la gestion de dunes après travaux de confortement du trait de côte à</p>
---	---	--

		<p>CELRL</p> <p>Intégrer un volet littoral aux CPER</p>	<p>proximité d'infrastructures</p> <p>CELRL</p> <p>Projets de territoire littoral, à inscrire dans le CPER</p>
<p>Action 4 : Nous déploierons les solutions fondées sur la nature dans l'ensemble du territoire</p>			
	<p>FPNRF</p> <p>Les 20 territoires pilotes pour mettre en place des solutions fondées sur la nature d'ici à 2025 pourraient être des aires protégées.</p> <p>RNF</p> <p>S'assurer que les réseaux d'ENPs soient partie-prenante du colloque dédié aux solutions fondées sur la nature et comprises dans au-moins 5 territoires pilotes d'ici 2025. Les ENPs participent à l'élaboration du projet Life intégré ARTISAN</p> <p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - portage de solutions fondées sur la nature dans des territoires pilotes. 	<p>RNF</p> <p>RNF participera au colloque à travers le projet Life Naturadapt en termes de contribution à la thématique des solutions fondées sur la nature – soutien et collaboration directe à envisager avec le projet ARTISAN</p> <p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réseau CEN met déjà en œuvre des solutions fondées sur la nature et étant présent dans l'ensemble du territoire national a la possibilité d'agir partout ; - mobilisation du réseau sur le projet Life Artisan. 	<p>PNx</p> <p>→ nous ferons des réserves intégrales de parcs nationaux, des espaces de référence pour le suivi des effets du changement global sur la biodiversité et nous renforcerons, avec les réseaux de chercheurs et</p>

	<p>AMP S'assurer que les réseaux d'ENPs soient partie-prenante du colloque dédié aux solutions fondées sur la nature et comprises dans au-moins 5 territoires pilotes d'ici 2025 dont à minima 2 territoires ultramarins.</p> <p>RdF Valoriser les retours d'expérience existants mis en œuvre par les gestionnaires de site (collectivités, associations). Il s'agit par exemple, pour les gestionnaires littoraux, de mettre en valeur des actions de dépoldérisation et de restauration d'espaces naturels pour faire face à</p>	<p>AMP Le Forum des AMP sollicitera ses membres pour que des territoires d'AMP soient pilotes de cette initiative.</p> <p>RdF Mobilisation des membres de Rivages de France pour collecter des retours d'expérience (mise en place technique, sensibilisation et perception du public,</p>	<p>les acteurs socio-professionnels, les observatoires dédiés au changement global et aux relations Homme-Nature-Climat (« <i>forêts sentinelles</i> », « <i>sentinelle sanitaire</i> », « <i>sentinelle des Alpes</i> », « <i>herbiers de posidonies</i> », etc.) ;</p> <p>→ nous sensibiliserons les publics et acteurs socio-économiques locaux aux effets du changement climatique (<i>événementiel annuel dans les Pyrénées, accompagnement de l'adaptation du modèle économique des stations de sport d'hiver au changement climatique dans les Alpes, centre national de l'interprétation du changement climatique dans le parc national des Cévennes</i>) et engagerons des opérations pilote dans les territoires en vue d'explorer et conforter la résilience des filières locales.</p>
--	---	--	---

	<p>l'érosion côtière.</p> <p>MAB Fce Proposer des sites vulnérables, ayant déjà de l'expérience en ingénierie ou engagés d'un point de vue socio politique</p> <p>RGSF Les AP pourront proposer des territoires pilotes pour expérimenter des solutions innovantes d'adaptation des territoires au changement climatique.</p> <p>Ramsar Fce Insister sur les services naturels et gratuits que rendent les zones humides à la société : lutte contre les inondations et les sécheresses, atténuation du changement climatique et ses conséquences, qualité de l'eau etc. Favoriser l'équarrissage naturel sur les espaces protégés qui le peuvent (inscription au plan de gestion et levée des contraintes sanitaires :maladie infectieuse, périmétrie de captage ou d'habitation) pour permettre le maintien ou la reconstruction de la biocénose nécrophile.</p> <p>CELRL Propose 1-2 territoires pilotes (inondation/submersion sur deux façades littorales) : Saône ou Val de Saire (Normandie) et Camargue</p>	<p>suivis et résultats des opérations...)</p> <p>MAB Fce Expériences intéressantes de restauration dans Réserve de biosphère Dordogne</p> <p>RGSF Des territoires de projet GSF peuvent participer à cette action.(Baie de Somme)</p> <p>Ramsar Fce Diffusion des données sur ce rôle primordial des zones humides. Lien avec des actions de restauration fondées sur la nature dans et hors sites Ramsar. Appui et information auprès des réseaux concernés</p> <p>CELRL Site hors programme Adapto mais également soumis à de forts enjeux en termes d'adaptation au changement climatique. Territoires identifiés pour le plan biodiv</p>	<p>Ramsar Fce Cette action peut être portée par tous les réseaux d'aires protégées concernés (PN, PNR, RN, CEN, ENS, CdL, etc.). Les 20 territoires pilotes seraient à chercher prioritairement sur les PNR les CEN et les sites Ramsar.</p> <p>CELRL Partage du programme Adapto (restitution finale)</p>
Action 5 : En 2019, nous renforcerons le cadre d'action pour la préservation et la restauration des zones humides			
	<p>FPNRF Les aires protégées (et leurs têtes de réseaux) ont contribué à l'actuel Plan national d'actions en faveur des milieux humides. Elles sont bien</p>		

<p>identifiées pour participer à la suite !</p> <p>RNF Contribution collective à apporter (rédaction d'une note) des ENPs au cadre d'action pour la préservation et la restauration des zones humides</p> <p>FCEN - les aires protégées sont mobilisables pour la mise en place d'un 4e Plan d'action pour les milieux humides.</p> <p>AMP Contribution collective à apporter (rédaction d'une note) des ENPs au cadre d'action pour la préservation et la restauration des zones humides</p> <p>Ramsar Fce Faciliter la mission parlementaire en identifiant des personnes et structures à auditionner pour produire un état des lieux complet et une série de mesures fortes et efficaces pour préserver et restaurer les zones humides et pour une aide précieuse en faveur d'un nouveau plan national Zone Humide. Lancer ce Plan de manière ambitieuse pour la reconquête et la préservation des zones humides en réaffirmant la création d'un Parc national de Zones humides.</p> <p>ADF/ENS Co-construction de préservation et de restauration des zones humides avec d'autres acteurs</p>	<p>RNF Mobilisation des gestionnaires de RN « zones humides » pour contribution collective</p> <p>FCEN - nombreuses actions des CEN impliqués sur des centaines d'hectares de zones humides ; - la Fédération anime des pôles nationaux thématiques (Tourbières) et territoriaux (Loire, Rhône-Saône).</p> <p>AMP Mobilisation des gestionnaires d'AMP concernés pour une contribution collective</p> <p>MAB Fce Expérience positive Contrat de marais sur Réserve de biosphère audomarois</p> <p>Ramsar Fce Mise en relation avec des personnes ressources, présence dans des séminaires et colloques sur ce sujet, sollicitation du réseau des gestionnaires de sites Ramsar. Sollicitation des élus des zones humides</p> <p>ADF/ENS Développement de conventions de gestion ou préemption de zones humides de la part</p>	<p>Ramsar Fce Cette action peut être portée par tous les réseaux d'aires protégées concernés (PN, PNR, RN, CEN, ENS, CdL, etc.)</p>
---	---	---

		du conseil départemental territorialement compétent	
		CELRL Renforcer la protection des zones humides fragiles - sous réserve des participations des agences de l'eau en zone littorale	CELRL Poursuivre la maîtrise foncière sous réserve des participations des agences de l'eau
1.3 Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette			
Commentaire sur ensemble du 1.3		ONF Pour mémoire : à propos de limitation de la consommation d'espaces naturels dont forestiers : - avant de parler d'espaces protégés au sens de l'UICN (et de la CAP), le premier moyen de la préservation d'espaces forestiers (et à une échelle spatiale inégalable) réside dans la maîtrise foncière par l'Etat ou les collectivités avec la mise en œuvre du Régime forestier - noter aussi que face à certaines menaces majeures (urbanisation, infrastructures), il est en plus un statut supérieurement fort (décret en Conseil d'état) mais qui n'est pas représenté à la CAP (il fait néanmoins partie du "2 ^{ème} cercle" de la SCAP) car il n'existe pas spécifiquement de réseau de gestionnaires : le statut de <i>forêt de protection</i> (art. L 141-1 et suivants du code forestier).	
Action 6 : Nous procéderons à une évaluation de l'ensemble des mesures existantes pour lutter contre l'artificialisation et des difficultés rencontrées par les élus locaux dans leur application			
	RNF Contribution collective à apporter (rédaction d'une note) des ENPs en tant que mesure existante pour lutter contre l'artificialisation des sols		

	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aires protégées doivent être mobilisées pour la construction des documents de planification territoriaux. <p>MAB Fce Débats citoyens sur place de la nature / naturalité (aspects philosophiques et pratiques...)</p> <p>ADF/ENS Le Comité pour l'économie verte organise actuellement un groupe de travail relatif à cette problématique. Il semble que les départements, acteurs historiques en matière de remembrement, ainsi qu'initiateurs de PAEN, pourraient contribuer activement aux actions de lutte contre l'artificialisation des sols</p>	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réseau CEN peut être mobilisé. <p>ADF/ENS Préservation dynamique en lien avec les usagers des sites présentant un intérêt (la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels) au moyen du droit de préemption.</p>	
Action 7 : Nous publierons, tous les ans, un état des lieux de la consommation d'espaces			
	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - les données des réseaux doivent être valorisées. <p>MAB Fce Les RB pourraient servir de lieu d'expérimentation des méthodes</p>	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tableau de bord des CEN est disponible en ce sens. <p>CELRL</p>	<p>MAB Fce Il faut déjà bien évaluer l'artificialisation à toutes les échelles et avoir un mécanisme transparent, fiable et indépendant sur la base d'un compte des terres (les méthodes existent : type Comptabilité écosystémique du capital naturel de la CBD)</p> <p>CELRL</p>

		Partenariat actif avec l'Observatoire National de la Mer et des Littoraux (ONML) afin d'améliorer la connaissance et le suivi général sur ces territoires.	Manifestation « artificialisation » - octobre 2018
Action 8 : Nous soutiendrons l'inscription dans la loi ELAN de l'obligation pour les collectivités de lutter contre l'étalement urbain			
	<p>FPNRF La DREC de l'AFB pourrait être motrice pour lancer un programme de recherche sur le sujet majeur suivant : « comment densifier la ville (pour éviter l'étalement urbain) tout en faisant plus de place à la biodiversité? ». <i>NB</i> : de nombreux programmes de recherche sur la nature en ville existent mais ne permettent pas de répondre à la question pragmatique majeure ci-dessus.</p> <p>FCEN - les données des réseaux doivent être valorisées.</p>	<p>FCEN - le tableau de bord des CEN est disponible en ce sens.</p>	
Action 9 : Nous donnerons instruction aux préfets de vérifier systématiquement...			
Action 10 : Nous définirons, en concertation avec les parties prenantes, l'horizon temporel à retenir pour atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette »			
	<p>RNF Faire connaître aux communes les opportunités que représente la création d'ENPs pour maîtriser ou réduire l'artificialisation afin d'intégration dans leurs documents d'urbanisme des projets de création ou d'extension d'ENPs</p> <p>FCEN - les données des réseaux doivent être valorisées.</p>	<p>RNF Mobilisation du réseau des RNs pour un dialogue avec les communes sur les documents d'urbanisme</p> <p>FCEN - le tableau de bord des CEN est disponible en ce sens.</p>	PNx

	<p>MAB Fce Quel manque d'ambition ! Les RB pourraient intégrer cet objectif dans leur plan d'action. Compte tenu de la diversité des enjeux sur ce sujet, des débats à organiser aussi à l'échelle territoriale</p>		<p>→ nous sensibiliserons les collectivités territoriales (<i>avec l'appui des CAUE et des services de l'État</i>) pour tendre si possible vers un objectif global de « zéro artificialisation nette », en particulier dans le cadre de la modification ou de la révision des SCOT, des PLU et des PLUI</p>
<p>Action 11 : Nous soutiendrons, d'ici 2020, 10 projets innovants ou démonstrateurs en matière de désartificialisation ou renaturation de sites dégradés ou fortement artificialisés</p>			
	<p>RNF Mobiliser et faire connaître l'expertise des ENPs en matière de renaturation</p> <p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - les AP peuvent être support ou expert par leur savoir-faire et ingénierie en termes de génies écologiques - il est important de valoriser les expériences existantes 	<p>RNF Inventaire de l'expertise du réseau des RNs et mise en contact le cas échéant</p> <p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - REX mobilisables et déployables. - le réseau peut être force de proposition et accompagner les travaux. 	<p>PNx → nous accompagnerons les communes envisageant une régression de leur domaine skiable ou s'engageant dans une stratégie de réversibilité des installations ou de suppression des traces</p>

	<p>MAB Fce A voir si des sites dans les RB peuvent être concernés</p> <p>RGSF Les AP proposent des projets innovants ou démonstrateurs à soutenir et valoriser dans le cadre de l'action 11.</p>	<p>RGSF Les GSF minimisent les aménagements des lieux, en les renaturant et en restaurant les équilibres écologiques. Exemples au sein du RGSF pour alimenter les 10 projets innovants. Exemple GS du Massif dunaire de Gavre à Quiberon : Le Cel est affectataire de 26 ha d'anciennes zones militaires sur la côte sauvages. En étroite collaboration, le SMGSGQ et le Cel vont entreprendre la renaturation de cette zone par la démolition de bâtis et la dépollution des sols pour la reconquête d'habitats naturels, la création de sentiers et de voies cyclables, la réalisation d'aires de stationnement naturelles en substitution d'aires au droit de la côte, etc.</p> <p>CELRL Propose sites : CEAN (17) et sites de 50 pas géométriques en Guadeloupe</p>	<p>d'artificialisation et nous expérimentons des techniques de détoxification de sites pollués (<i>lacs d'altitude, etc.</i>).</p> <p>MAB Fce L'information technique et économique (coûts de restauration = évaluation ponctuelle de la dette écologique) doit être accessible</p>
Action 12 : Nous moderniserons le cadre réglementaire et la gouvernance relatifs à l'aménagement commercial			

Action 13 : Parallèlement, un groupe de travail partenarial sera constitué			
	<p>RNF Participation des ENPs au groupe de travail partenarial</p> <p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - les AP doivent intégrer ce groupe partenarial ; - nos expériences de réseau doivent alimenter les réflexions de ce groupe; - contribuer aux remontées des AP au niveau international. <p>RGSF</p> <p>Cette action pourrait être renforcée en intégrant les programmes d'action et plan de gestion des AP (plan de paysage, charte paysagère et architecturale, dossier label Grand Site de France, programme d'actions OGS...) dans les documents d'urbanisme au niveau communal comme régional (PLUi, Sradet, Scot). Cette intégration dans les documents d'urbanisme concourrait à renforcer les actions 6, 8 etc.</p> <p>Les AP pourront participer au groupe de travail partenarial. Parmi les instruments identifiés, les chartes architecturales et paysagères, les plans de paysage pourront être promus et favorisés au sein des territoires d'AP.</p> <p>Proposition de généraliser le statut de "personne publique associée" à tous les gestionnaires d'AP.</p>	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réseau CEN est présent dans tout le territoire national et a donc la possibilité d'agir partout. <p>RGSF</p> <p>Mise à disposition des réflexions du RGSF sur ce sujet et des 1ers exemples d'actions.</p>	<p>MAB Fce</p> <p>Il faut aussi évaluer précisément la dette écologique que constitue l'artificialisation des écosystèmes (pas uniquement des terres dites agricoles) pour les générations actuelles et futures</p> <p>RGSF</p> <p>Proposition de généraliser le statut de "personne publique associée" à tous les gestionnaires d'AP.</p> <p>Les GSF souhaitent que leurs démarches (projet et programme d'actions OGS et dossier Label) soient intégrées dans les schémas de développement territoriaux et les outils de planification d'urbanisme pour une meilleure prise en compte des enjeux du paysage et de la biodiversité dans les politiques d'aménagement du</p>

			territoire au niveau national et régional.
AXE 2 Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité			
Remarque globale sur axe 2	<p>RGSF</p> <p>Les AP favorisent l'axe 2 car elles soutiennent une agriculture durable constitutive de paysage de qualité et de biodiversité. Elles s'inscrivent dans la démarche de progrès annoncé et pourront renforcer leurs actions dans ce domaine si elles sont aidées ainsi que leurs partenaires.</p> <p>Elles proposent des programmes de médiation auprès du grand public et des agriculteurs eux même. Elles peuvent faire le lien avec les zones urbaines sur ces sujets.</p>	<p>RGSF</p> <p>Ex : accompagnement des domaines viticoles sur la biodiversité sur le GS de Ste Victoire</p> <p>Ex: bergerie pédagogique dans les Gorges du Gardon (maintien ouvert des pelouses méditerranéennes)</p> <p>Ex : MAE dans les vignes du Salagou</p>	
2.1 Mettre fin aux pollutions plastiques			
Action 14 : Nous travaillerons avec les acteurs de chaque filière à la suppression des 12 produits en plastique à usage unique			
	<p>RdF</p> <p>S'impliquer dans les réflexions nationales pour représenter les gestionnaires d'espaces naturels qui subissent l'apport quotidienne de déchets sauvages.</p> <p>MAB Fce</p> <p>Concours (trophées) et des démarches de progrès en faveur d'une meilleure prise en compte environnementale</p>	<p>RdF</p> <p>Rivages de France fait partie du groupe national sur les déchets sauvages en milieu aquatique, piloté par le ministère de la transition écologique et solidaire.</p> <p>MAB Fce</p> <p>Le développement de trophées et les dispositifs charte d'engagement éco acteurs peut accompagner favorablement ce mouvement au niveau filière</p>	
Action 15 : Nous favoriserons le recyclage et les mesures de substitution aux plastiques			
	<p>MAB Fce</p> <p>Concours (trophées) et des démarches de progrès en faveur d'une meilleure prise en compte environnementale</p>	<p>MAB Fce</p> <p>Le développement de trophées et les dispositifs charte d'engagement éco acteurs peut accompagner favorablement ce mouvement au niveau filière</p>	
Action 16 : Nous accompagnerons toutes les collectivités ultramarines volontaires dans la mise en place d'expérimentation de la consigne			

	<p>MAB Fce Concours (trophées) et des démarches de progrès en faveur d'une meilleure prise en compte environnementale</p>	<p>MAB Fce Le développement de trophées et les dispositifs charte d'engagement éco acteurs peut accompagner favorablement ce mouvement au niveau filière...Notamment avec les RB îliennes et littorales (y compris ultramarines)</p>	<p>MAB Fce Gros défis en Polynésie notamment (Commune de Fakarava)</p>
<p>Action 17 : Les pouvoirs d'intervention des collectivités pour lutter contre les dépôts sauvages seront accrus</p>			
	<p>MAB Fce Concours (trophées) et des démarches de progrès en faveur d'une meilleure prise en compte environnementale</p> <p>RGSF Les territoires des AP contribuent à cette action avec des programmes de nettoyage des décharges sauvages, avec des actions participatives de nettoyage (en rivière, sur terre etc.), avec l'installation de bacs à déchets sur les plages... Cette action 17 pourra soutenir les actions déjà mise en place et favoriser l'émergence de nettoyage collectif sur les AP.</p>	<p>MAB Fce Le développement de trophées et les dispositifs charte d'engagement éco acteurs peut accompagner favorablement ce mouvement au niveau filière...Notamment avec les RB îliennes et littorales (y compris ultramarines)</p> <p>RGSF Ex au sein du RGSF (Deux Caps BN GN avec le PNR Cap et Marais d'Opale, Vallée de la Vézère, Gorges du Verdon etc.). Exemple GS du Massif dunaire de Gavre à Quiberon : - dans le cadre du programme Life : résorption de plusieurs dizaines de décharges sauvages au cœur même du GS - ramassage manuel des macro-déchets sur les plages par les gardes - installation par le SM en lien avec les communes de bacs à marée pour recueillir les déchets inertes échoués sur les plages - participation pour l'encadrement et l'information de nettoyages citoyens de plages</p>	<p>MAB Fce Gros défis en Polynésie notamment (Commune de Fakarava)</p>
<p>Action 18 : Nous améliorerons la récupération des macro-déchets et des particules de plastique avant qu'ils n'arrivent en mer</p>			

	<p>RdF Travailler en lien avec les collectivités littorales pour évaluer les efforts entrepris en amont des cours d'eau. Les communes et EPCI assurent l'entretien des plages, l'évacuation des déchets et leur traitement.</p> <p>MAB Fce Concours (trophées) et des démarches de progrès en faveur d'une meilleure prise en compte environnementale</p>	<p>RdF - Suivre les démarches de collecte des déchets dans les cours d'eau et les effets induits sur le nettoyage des plages. - Valoriser les travaux menés sur les cours d'eau dans notre réseau.</p> <p>MAB Fce Le développement de trophées et les dispositifs charte d'engagement éco acteurs peut accompagner favorablement ce mouvement au niveau filière Notamment avec les RB îliennes et littorales (y compris ultramarines)</p>	<p>MAB Fce Gros défis en Polynésie notamment (Commune de Fakarava)</p>
<p>Action 19 : Comme le prévoit la feuille de route pour une économie circulaire, nous imposerons d'ici 2022 l'installation de filtres de récupération des particules de plastiques</p>			
	<p>MAB Fce Concours (trophées) et des démarches de progrès en faveur d'une meilleure prise en compte environnementale</p>	<p>MAB Fce Le développement de trophées et les dispositifs charte d'engagement éco acteurs peut accompagner favorablement ce mouvement au niveau filière Notamment avec les RB îliennes et littorales (y compris ultramarines)</p>	<p>MAB Fce Gros défis en Polynésie notamment (Commune de Fakarava)</p>
<p>Action 20 : Pour éviter que les engins de pêche ne soient abandonnés en mer, nous soutiendrons la mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des filets de pêche usagés</p>			
<p>MAB Fce</p>		<p>MAB Fce</p>	<p>PNx → nous reliaerons les informations de recensement des engins de pêche perdus et encouragerons les initiatives locales (<i>associatives pour l'essentiel</i>) de valorisation des matériels en fin de vie ou perdus.</p> <p>MAB Fce</p>

	Concours (trophées) et des démarches de progrès en faveur d'une meilleure prise en compte environnementale	Le développement de trophées et les dispositifs charte d'engagement éco acteurs peut accompagner favorablement ce mouvement au niveau filière Notamment avec les RB îliennes et littorales (y compris ultramarines)	Gros défis en Polynésie notamment (Commune de Fakarava)
2.2 Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agroécologique			
Action 21 : Développer l'agroécologie au service de la biodiversité			
	<p>FPNRF Sujet majeur pour de nombreuses aires protégées ! Les têtes de réseaux d'aires protégées qui s'intéressent aux questions agricoles (PNR, PN, CEN...) sont déjà regroupées dans un collectif animé par l'AFB</p> <p>RNF Une réflexion collective sur le rôle des ENPs dans l'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture « durable » est mise en place aboutissant sur des recommandations d'interventions</p> <p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement des agriculteurs vers la transition agro-écologique ; - accompagner les mutations agricoles. 	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - les CEN travaillent quotidiennement en bonne intelligence et au long court sur l'ensemble du territoire avec les institutions agricoles et près de 1500 agriculteurs (sous convention) ; grâce à leur expertise, ils peuvent contribuer à la définition des cahiers des charges HVE, des signes de qualité... ; - opportunité de leviers d'action pour une transition vers l'agroécologie dans le cadre de la compensation ; - valorisation des expériences d'accompagnement en AOP. 	

	<p>MAB Fce Concours (trophées) et des démarches de progrès en faveur d'une meilleure prise en compte environnementale</p> <p>RGSF Les AP agissent par l'accompagnement des éleveurs et des agriculteurs qui participent à la préservation de la biodiversité par l'ouverture de milieux abandonnés ou le maintien des prairies ou milieu ouvert (prairie, zones humides, garrigue méditerranéenne; installation,</p>	<p>MAB Fce Le développement de trophées et les dispositifs charte d'engagement éco acteurs peut accompagner favorablement ce mouvement au niveau filière Evaluer les retours du projet de recherche action sur l'organisation de la transition agroécologique qui s'engage dans les RB</p> <p>RGSF S'il a été envisagé l'instauration d'une M.A.E Biodiversité, nombre de territoires éligibles n'en ont pas bénéficié car la mesure n'a pas été retenue localement. Sur</p>	<p>PNx → nous encouragerons les acteurs agricoles en vue de réduire l'usage des produits vétérinaires et phytosanitaires, au profit de solutions fondées sur la nature ; → nous encouragerons le développement de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique (ex : formation et conseil technique, prise en charge du coût de la certification AB la première année en Cévennes) ; → nous renforcerons la prise en compte des principes de l'agro-écologie dans les règlements d'usage des produits qui bénéficient de la marque « Esprit parc national ».</p>
--	--	--	---

	<p>pâturage extensif, lutte contre la fermeture des milieux...). Cependant pour favoriser ces stratégies de maintien de la biodiversité et des paysages, il faut a minima maintenir les aides aux éleveurs (MAE, indemnités compensatrices dans les secteurs difficiles, zones de montagnes, zones humides...). Or la carte des zones concernées a été revue par le ministère de l'agriculture et certaines communes (de Grands Sites par exemple) ont été exclues des dispositifs ce qui va s'avérer défavorable au maintien des paysages et de la biodiversité. La disparition des aides indispensables aux bonnes pratiques agro-environnementales est une menace supplémentaire sur l'intégrité des zones concernées.</p> <p>ADF/ENS Développement partenarial l'agroécologie au service de la biodiversité</p> <p>CELRL Participation à une meilleure connaissance partagée – proposer animation nationale à FN PNR</p>	<p>des espaces naturels de grande superficie, le troupeau n'en sort jamais et est donc de fait écarté des dispositifs d'aide.</p> <p>ADF/ENS Développement de conventions de gestion en partenariat avec des agriculteurs volontaires et respectant un cahier de charge strict, afin d'entretenir certains sites ENS</p> <p>CELRL Identification des spécificités de l'agriculture littorale</p>	<p>CELRL Proposer 1 site « vitrine »</p>
Action 22 : Réduire l'usage des pesticides tout en accompagnant exploitants et filières			
	<p>FPNRF Sujet majeur pour de nombreuses aires protégées ! Les têtes de réseaux d'aires protégées qui s'intéressent aux questions agricoles (PNR, PN, CEN...) sont déjà regroupées dans un collectif animé par l'AFB</p> <p>RNF Une réflexion collective sur le rôle des ENPs dans l'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture « durable » est mise en place aboutissant sur des recommandations d'interventions</p>		

	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - liens bilatéraux entre les OPA et les AP doivent être renforcés / brassés. <p>MAB Fce Formation des conseillers agricoles sur agro écologie. Se mettre en lien avec organismes de formation permanente du Ministère de l'agriculture</p> <p>CELRL Identification de l'importance de la maîtrise foncière publique</p>	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - expériences entre les Chambres et les CEN valorisables. 	<p>CELRL Bilan n+6 Programme baies prioritaires conduit en Bretagne en lien avec la problématique des algues vertes.</p>
Action 23 : Renforcer la protection des pollinisateurs			
	<p>FPNRF Les aires protégées (et leurs têtes de réseaux) sont impliquées dans la mise en œuvre du PNA France, Terre de pollinisateurs. L'État n'ayant quasiment pas de crédits pour la mise en œuvre du PNA, tout repose sur la motivation des Régions dont certaines sont motrices (AuRA, Nouvelle Aquitaine...).</p> <p>RNF Une réflexion collective sur le rôle des ENPs dans l'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture « durable » est mise en place aboutissant sur des recommandations d'interventions</p>	<p>FPNRF Une note « Actions des PNR en faveur des pollinisateurs sauvages » a été rédigée en octobre 2017 (informations disponibles pour 32 PNR)</p>	<p>PNx → nous accompagnerons les apiculteurs pour la protection de l'abeille noire et encouragerons des actions conservatoires locales <i>(création d'un conservatoire de l'abeille noire de Provence</i></p>

			<p><i>mobilisant plusieurs PNx dont la Vanoise, etc.).</i> → dans la continuité des actions menées en faveur du zéro-phyto, nous renforcerons nos démarches de territoires accueillants pour les pollinisateurs (<i>ex : partenariat avec l'UNAF en Cévennes pour labelliser le territoire sur cette thématique</i>)</p>
		<p>CELRL Mobilisation des gestionnaires des terrains du Conservatoire</p>	<p>CELRL Mise en œuvre de la note d'orientation afférente</p>
Action 24 : Mettre en place les paiements pour services environnementaux			
	<p>FPNRF Sujet majeur pour de nombreuses aires protégées ! Les têtes de réseaux d'aires protégées qui s'intéressent aux questions agricoles (PNR, PN, CEN...) sont déjà regroupées dans un collectif animé par l'AFB</p> <p>RNF Une réflexion collective sur le rôle des ENPs dans l'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture « durable » est mise en place aboutissant sur des recommandations d'interventions</p> <p>FCEN - liens bilatéraux entre les OPA et les AP doivent être renforcés / brassés.</p>	<p>FCEN - expériences entre les Chambres et les CEN valorisables.</p>	
			<p>PNx → dans le cadre de l'animation ou</p>

	<p>RGSF</p> <p>Les AP proposent de renforcer cette action en étendant cette vision pour services environnementaux aux AP. Certaines AP sont gérées par des collectivités qui portent à bout de bras ces politiques et nécessitent un engagement très fort de leur part, il est important de relier cet investissement à la valeur produite pour services environnementaux comme un bien commun. Les aménités sont inhérentes aux AP et les AP sont le support voir le coeur d'une très grande partie des activités touristiques et sportives en France : source de bien-être pour les populations, lieu de ressourcement pour des français majoritairement urbain, tourisme de nature, lié à la qualité des paysages. Ces aspects des AP sont à prendre en considération et à valoriser</p> <p>Ramsar Fce</p> <p>Identifier le rôle de l'élevage pour la préservation des zones humides et</p>	<p>RGSF</p> <p>Etude de RNF, étude du CEL, Etude du Val de Loire (paysage inscrit au patrimoine mondial) sur le bien être et le mal être etc. Les rencontres annuelles 2017 et 2018 du RGSF mettent en avant les travaux et les exemples sur les retombées des paysages d'exception (sociales, environnementales, économiques, valeurs territoriales...). Dans les Grands Sites la prise en charge du coût de gestion de ces espaces n'est jamais résolu : entre frais d'entretien lié aux AP et aussi à leur fréquentation, gestion des flux (entretien sentiers, balisage, dispositif technique comme partenarial, déchets, circulation véhicule, gardiennage, réparation dégradations...). Les paysages et leur biodiversité constituent l'atout touristique de ces territoires. Aujourd'hui ce sont les collectivités, les communes qui portent ces frais à bout de bras. Autant de services environnementaux générant directement des retombées pour l'ensemble du territoire.</p> <p>Ramsar Fce</p> <p>Note sur l'interdépendance entre élevage et</p>	<p>de la co-animation des PAEC nous veillerons à une meilleure prise en considération des enjeux de biodiversité dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures agro-environnementales.</p> <p>Ramsar Fce</p> <p>Cette action peut être portée par</p>
--	--	--	--

	<p>donc des services qu'elles rendent. Valoriser ce rôle via les PSE. Préconiser (méthodologie, déontologie) des actions vers le monde agricole pour restaurer ou mieux gérer les zones humides (mares, étangs, prairies, marais, tourbières, zones inondables... et les reconnaître pour PSE</p>	<p>zones humides. Diffusion des revues « zones humides infos » concernées.</p> <p>CELRL Identification des problèmes et usages spécifiques aux territoires littoraux.</p>	<p>tous les réseaux d'aires protégées concernés (PN, PNR, RN, CEN, ENS, CdL, etc.)</p> <p>CELRL Mobilisation des occupants agricoles</p>
2.3 Réduire les pollutions lumineuses			
Remarques sur ensemble 2.3	<p>RNF Démarche collective de faire évoluer la législation pour une meilleure prise en compte de la spécificité des ENPs au regard des textes réglementaires visant à maîtriser voir faire diminuer la pollution lumineuse – en particulier dans et autour des ENPs</p> <p>AMP Contribution collective pour participer à la réflexion de la définition d'un indicateur unique Démarche collective de faire évoluer la législation pour une meilleure prise en compte de la spécificité des ENPs au regard des textes réglementaires visant à maîtriser voir faire diminuer la pollution lumineuse – en particulier dans et autour des ENPs</p>	<p>RNF contribue à l'évolution du projet d'arrêté sur la rédaction de la pollution lumineuse en cours d'élaboration</p>	
Action 25 : Nous définirons un indicateur unique permettant de mieux suivre et évaluer la pollution lumineuse en France			
	<p>RNF Contribution collective pour participer à la réflexion de la définition d'un indicateur unique</p>		
Action 26 : Nous limiterons l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité en faisant évoluer les normes applicables et en nous appuyant sur les initiatives citoyennes			
	<p>FPNRF Mon collègue Philippe me signale qu'un arrêté en projet prévoit des choses sur la pollution lumineuse dans les aires protégées. Mais je n'ai pas le texte = à étudier ?</p>		

	<p>RNF Contribution collective pour participer à la réflexion de la définition d'un indicateur unique</p>	<p>MAB Fce Le développement de trophées et dispositifs</p>	<p>Pnx → nous mobiliserons et partagerons l'expertise avec les acteurs de terrain, pour sensibiliser les collectivités territoriales à la réduction de l'impact des pollutions lumineuses ; → nous développerons les réserves internationales de ciel étoilé (RICE) (<i>ex : projet d'extension du label attribué au pic du Midi de Bigorre à l'ensemble du territoire du parc national des Pyrénées ; RICE des Cévennes ...</i>) et nous accompagnerons les collectivités pour l'obtention du label village étoilé en partenariat avec l'ANPCEN (<i>ex : dans le Mercantour</i>). → enfin, nous sensibiliserons les différents publics à la réduction des pollutions lumineuses (<i>ex : organisation en novembre 2018 d'un colloque national sur cette thématique destiné aux collectivités et responsables d'aires protégées par PNC et AFB</i>).</p>
--	---	--	--

	<p>RGSF Les AP soutiendront cette action en proposant d'appliquer la convention proposée par l'ANPCEN et en s'engageant pour que les AP non signataires à ce jour la signent et la mettent en place sur leur territoire.</p>	<p>charte d'engagement éco acteurs peut accompagner favorablement ce mouvement (collectivités, assos...) Evaluer et promouvoir les actions et démarche menée dans le cadre de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé Cévennes (obj Biodiv), en particulier auprès des collectivités avec la Charte du PNC.</p> <p>RGSF Le RGSF s'engagera à la signer et à la promouvoir au sein de son réseau.</p>	
<p>2.4 Renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques de santé humaine, animale et végétale</p>			
<p>Action 27 : Nous renforcerons la surveillance écotoxicologique des écosystèmes</p>			
	<p>RNF ENPs en tant que territoires de suivi et d'expérimentation – proposer des sites expérimentaux et de surveillance dans plusieurs ENPs</p> <p>AMP ENPs en tant que territoires de suivi et d'expérimentation – proposer des sites expérimentaux et de surveillance dans plusieurs ENPs</p>	<p>AMP Mobilisation des gestionnaires d'AMP, notamment pour intégrer aux sites expérimentaux des territoires ultramarins les plus particulièrement concernés :</p>	<p>PNx → nous renforcerons la surveillance sanitaire de la faune sauvage et notamment la surveillance éco-toxicologique (rapaces, carnivores, dans le cadre du réseau national « sentinelle sanitaire »).</p>

	<p>MAB Fce Mise en œuvre concrète à l'échelle d'un grand bassin versant</p>	<p>Martinique... MAB Fce A voir avec la RB du bassin de la Dordogne notamment</p>	
<p>Action 28 : Nous développerons des travaux de recherche...</p>			
	<p>RNF ENPs en tant que territoires de suivi et d'expérimentation – proposer des sites expérimentaux et de surveillance dans plusieurs ENPs</p> <p>AMP ENPs en tant que territoires de suivi et d'expérimentation – proposer des sites expérimentaux et de surveillance dans plusieurs ENPs</p> <p>RdF sur point 3 : Travailler avec les organismes de recherche pour préciser</p>	<p>Martinique... AMP Mobilisation des gestionnaires d'AMP, notamment pour intégrer aux sites expérimentaux des territoires ultramarins les plus particulièrement concernés : Martinique...</p> <p>RdF sur point 3 : Contribuer à vulgariser et</p>	<p>PNx → nous renforcerons l'accueil de la recherche en accordant une place significative aux thématiques émergentes (<i>services écosystémiques, sols, santé-environnement, etc.</i>) ; → nous ferons des parcs nationaux des territoires d'expérimentation sur le comportement spatial d'espèces emblématiques et sur les interfaces cheptels domestiques - faune sauvage.</p>

	<p>les bénéfices apportés par la nature à la santé humaine.</p> <p>RGSF Un travail inter réseau sur ce sujet pourrait être engagé pour approfondir le lien santé/ ressourcement /espaces naturels protégés et biodiversité (état des lieux, étude, valorisation, publication). Mais par exemple pour les espèces invasives, le réseau de gestionnaire d'espaces naturels est déjà formé à la reconnaissance et la gestion des invasives. Mais faute de moyens, il n'est pas possible de travailler sur l'ensemble des espèces considérées. (cf. Axe 3)</p>	<p>diffuser ces bénéfices</p> <p>MAB Fce travaux en cours dans le réseau EuroMAB (Biodiv, bien être et santé)</p> <p>RGSF Exemple GS du Massif dunaire de Gavre à Quiberon : En 2016, le SM a réalisé avec un laboratoire de sociologie de l'université de Bretagne Sud, une étude des perceptions du GS. Pour l'ensemble des personnes interrogées, le GS et ses paysages grandioses et sauvages permettent le ressourcement et la déconnexion, autant d'états psychiques concourant à une bonne santé</p>	
<p>Action 29 : Au vu de leurs impacts, nous soutiendrons, dans le projet de loi issu des États généraux de l'alimentation, l'encadrement de la mise à disposition des produits biocides, en limitant la vente en libre-service des produits biocides les plus préoccupants pour l'environnement</p>			
<p>2.5 Mobiliser les entreprises</p>			
<p>Remarque globale sur 2.5</p>	<p>RGSF - Accompagner collectivement la sensibilisation à la biodiversité et la qualité des paysages, le développement de filières locales basées sur des ressources locales dans un cadre renouvelable et durable, mettre en place des guichets uniques + action de médiation auprès des entreprises, intégrer les clauses environnementales dans les marchés de travaux de génie écologique (bois locaux, huiles bio...).</p> <p>- Proposition de l'un de nos membres : Créer une bourse à l'action. Sur le principe du mécénat --> créer une bourse de besoin de gestion pour les gestionnaires d'espaces naturels. Une entreprise pourrait alors réaliser l'action sur une base forfaitaire (comme pour Natura 2000) et une vérification de service fait par les services de l'état, en vue d'en</p>	<p>RGSF Exemples dans les GS d'eductour, de programmes d'échanges et de formation à destination des privés (professionnels du tourisme, agriculteurs, viticulteurs, pêcheurs etc.) sur la base du volontariat, exemples de mise en place de guichets uniques d'aide à l'installation, d'aide à l'intégration paysagère (conseils sur les végétaux...rejoint action 45)...</p>	

	retirer un allègement d'impôt.		
Action 30 : Dès 2018, nous lancerons des travaux pour inciter les entreprises à qualifier leur empreinte biodiversité			
	<p>FPNRF (pour actions 30 à 33) Les aires protégées concernées (PNR, réserves de biosphère et PN) pourraient réfléchir ensemble sur l'accompagnement des entreprises pour une meilleure prise en compte de la biodiversité. La question suivante mériterait d'être discutée collectivement : « Quel accompagnement des entreprises dans les aires protégées ? »</p> <p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir une vision de ce que font les AP avec le monde de l'entreprise. Les liens bilatéraux doivent être partagés, brassés et valorisés ; - mobilisation du mécénat ; - accompagnement de la qualité des mesures compensatoires. 	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réseau des CEN développe de nombreux partenariats avec les entreprises privées. Dans ce cadre, - il peut les accompagner dans leur démarche qualitative en faveur de la biodiversité. 	<p>MAB Fce Des travaux existent déjà afin de combiner des indicateurs climat / artificialisation des terres / biodiversité (cf. ENCA de la CDB)</p>
Action 31 : D'ici 2022, nous accompagnerons 4 filières prioritaires pour qu'elles réduisent significativement leur empreinte biodiversité			
	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir une vision de ce que font les AP avec le monde de l'entreprise. Les liens bilatéraux doivent être partagés, brassés et valorisés ; - mobilisation du mécénat ; - accompagnement de la qualité des mesures compensatoires. 	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réseau des CEN développe de nombreux partenariats avec les entreprises privées. Dans ce cadre, - il peut les accompagner dans leur démarche qualitative en faveur de la biodiversité. <p>MAB Fce Le développement de trophées et dispositifs</p>	

		charte d'engagement éco acteurs peut accompagner favorablement ce mouvement (des exemples existent déjà en matière de distribution d'engrais.)	
Action 32 : Nous renforcerons les critères biodiversité des labels de finance verte			
	<p>RNF Contribution des ENPs à la réflexion sur la finance verte</p> <p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir une vision de ce que font les AP avec le monde de l'entreprise. Les liens bilatéraux doivent être partagés, brassés et valorisés ; - mobilisation du mécénat ; - accompagnement de la qualité des mesures compensatoires. <p>AMP Contribution des ENPs à la réflexion sur la finance verte</p>	<p>RNF RNF a lancé une étude sur les options possibles de financement des réserves naturelles – à partager éventuellement dans le cadre d'une des prochaines réunions de la CAP</p> <p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réseau des CEN développe de nombreux partenariats avec les entreprises privées. Dans ce cadre, - il peut les accompagner dans leur démarche qualitative en faveur de la biodiversité. 	<p>MAB Fce Important de faire le lien en terme de risque avec le calcul de leur dette écologique y compris à partir de produits ou services importés (pas uniquement déforestation.)</p>
Action 33 : Pour favoriser l'innovation des entreprises sur la biodiversité, le génie écologique et le biomimétisme, le programme d'investissements d'avenir sera à nouveau mobilisé en 2019			

	<p>RNF Note stratégique sur l'expertise des ENPs en matière de génie écologique</p>		
<p>Action 34 : La stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) sera publiée à l'été 2018</p>			
			<p>MAB Fce Important de faire le lien en terme de risque avec le calcul de leur dette écologique y compris à partir de produits ou services importés (pas uniquement déforestation.)</p>
<p>AXE 3 : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes</p>			
<p>3.1 Créer de nouvelles aires protégées et conforter le réseau écologique dans les territoires</p>			
<p>Action 35 : D'ici la fin du quinquennat, nous conforterons le réseau d'aires protégées. En particulier, nous financerons la création ou l'extension de 20 réserves naturelles nationales, dont au moins deux en outre-mer</p>			
	<p>FPNRF Forum national sur les espaces protégés : action à porter par la CAP ? Il y a intérêt à bien cadrer ce débat sociétal !</p> <p>RNF Contribution dans l'organisation et la mise en place des recommandations du futur forum national sur les espaces protégés : développer et faire connaître une vision des espaces protégés sur le territoire et en outre-mer d'ici 2030 sur la base des travaux à venir de Patrinat (diagnostic patrimonial) Soutenir collectivement le gouvernement dans son engagement de créer ou d'étendre 20 RNN d'ici 2022 ainsi que l'augmentation du domaine protégé du conservatoire du littoral</p>	<p>RNF RNF intervient d'ores et déjà pour soutenir la création et l'extension de 20 RNN à travers une démarche d'identification de sites potentiels et des opportunités de création/extension d'ici 2030. Le prochain congrès des RN organisé par le PN Ecrins avec possiblement la réunion annuelle des gardes du conservatoire du littoral pourrait apporter une contribution à l'idée de forum national sur les espaces protégés qui mériterait d'être organisé en 2020, année du bilan de la décade internationale pour la biodiversité 2011/2020</p>	

	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - la CAP doit s'entendre sur ce qu'est une aire protégée. Se mettre d'accord sur une vision ambitieuse et éclairée des aires protégées ; - qualification des AP large et ambitieuse intégrant le réglementaire et le conventionnel ; - forum national : les AP ont tout intérêt à contribuer activement à cerner cet outil nouveau pour définir sa plus-value, en particulier par rapport à la CAP. <p>AMP</p> <p>Contribution dans l'organisation et la mise en place des recommandations du futur forum national sur les espaces protégés : développer et faire connaître une vision des espaces protégés sur le territoire et en outre-mer d'ici 2030 sur la base des travaux à venir de Patrinat (diagnostic patrimonial)</p> <p>Soutenir collectivement le gouvernement dans son engagement de créer ou d'étendre 20 RNN (dont au moins deux en outre-mer) d'ici 2022 ainsi que l'augmentation du domaine protégé du conservatoire du littoral</p> <p>RdF</p> <p>Point de vigilance : la protection de ces espaces demande de les gérer par la suite. Cette gestion est généralement assurée par les collectivités locales qui en assurent l'entretien, l'accueil du public... en employant des agents techniques qualifiés.</p> <p>MAB Fce</p> <p>Apporter une dimension symbolique à ces mises en protection. Changer les discours autour de la protection. Les faire avec plutôt que contre, en faire une fierté et non une punition</p>	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement de la stratégie foncière du réseau ; - développement de centaines d'ORE et acquisition de milliers d'hectares par la FRUP (en cours de construction). <p>AMP</p> <p>Le Forum des AMP apportera sa contribution, notamment en contribuant activement à l'initiative (en cours, portée par la DEB avec l'appui de l'AFB) qui vise à étendre sensiblement les zones de protection fortes au sein des AMP. Le Forum des AMP mobilisera ses membres pour des projets territorialisés aux différentes façades maritimes (ultramarines comprises).</p> <p>RdF</p> <p>Rivages de France sera vigilante à rappeler que protection et gestion sont liées. L'acquisition doit s'accompagner de la capacité de la collectivité de financer la gestion.</p> <p>MAB Fce</p> <p>Intégrer les espaces protégés dans des projets plus globaux, accompagner financièrement l'émergence des Réserve de biosphère à l'initiative d'acteurs locaux</p>	
--	--	--	--

<p>RGSF Ne pas oublier le soutien à la mise en place des autres AP = comme les Grands Sites de France, PNR etc.! Travail inter réseaux des AP à engager pour partager les expériences existantes sur la gestion avant de le partager au niveau national et régional. Introduire la question des usages et une action commune de sensibilisation des urbains – Comment mieux partager l'espace, les enjeux de gestion à travers des exemples concrets... - Alimenter une campagne nationale de sensibilisation (pour l'ensemble des AP) ?</p> <p>CELRL Participation à la réflexion nationale</p> <p>ONF Promotion d'un recours pertinent aux différents outils de protection réglementaires en fonction des enjeux objectifs de protection (ne pas faire "de la réserve pour de la réserve") et du type de situation foncière (RB ou bien RN), dans la continuité de lignes directrices établies par la SCAP (dont le PNB ne fait aucune mention, soit dit au passage, en dépit de tout ce qui a déjà été accompli et continuait de l'être dans le cadre de la SCAP, même si celle-ci a connu des hauts et des bas en termes d'animation). Contribution à la clarification des attributions respectives de la CAP et de l'instance supplémentaire qu'est censé être le forum national des espaces protégés.</p>	<p>RGSF Projets de nouveaux GS en cours, question des sources de financement de la gestion des AP. Exemples au sein des GSF de charte d'usage, de gestion des flux et des déplacements, de sensibilisation... Exemples de travail à la suppression d'obstacles néfastes aux continuités écologiques et sédimentaires..</p> <p>ONF Le PNB ne mentionne que les RN alors que les RB sont aussi un des 4 outils du "2%" de la SCAP, à raison d'au moins 5 dossiers de création ou d'extension (DOM compris) présentés par an au CNPN. L'ONF a vocation à continuer sur cette lancée, conformément aux dispositions <i>contractuelles</i> de la MIG Biodiversité (en dépit du fait que le financement par la MIG soit constant tandis que l'effectif de RB continue de croître d'environ 2% par an). En revanche, les forêts publiques n'auraient pas vocation à servir de "réserve foncière"</p>	<p>CELRL Mise en œuvre de l'action concernant le domaine protégé du Conservatoire du littoral sous réserve de moyens constants, voire supplémentaires</p>
---	---	---

		<p>pour des créations ou extensions de RN qui ne passeraient pas le même filtre qualitatif d'opportunité (= 1° de plus-value objective par rapport à la gestion existante, 2° de compatibilité avec les autres enjeux de la gestion forestière) que celui qui est appliqué à tout projet de RB).</p> <p>L'ONF est évidemment volontaire pour participer au forum national des espaces protégés.</p>	
Action 36 : En 2019, un 11ème parc national sera créé à la frontière entre Champagne et Bourgogne pour protéger les forêts feuillues de plaine			
	<p>RNF Soutenir collectivement la création du 11^{ème} PN</p> <p>Ramsar Fce Et lancer la création d'un Parc national de Zones humides.</p>	<p>Ramsar Fce Proposition de sites avec coordination de Ramsar France ?</p> <p>ONF (pour mémoire, sur ce sujet interminable et trop polémique : l'ONF exécute les consignes de ses tutelles, depuis maintenant deux COP que sont prévues et lentement mises en œuvre des dispositions</p>	<p>PNx → nous préparons l'installation du 11^{ème} parc national, le parc national des forêts de feuillus de plaine, et nous développerons ses actions dès lors qu'il sera créé.</p> <p>Ramsar Fce Cette action peut être portée par tous les réseaux d'aires protégées concernés (PN, PNR, RN, CEN, ENS, CdL, etc.) avec coordination</p>

		particulières concernant ce projet)	
Action 37 : Grâce à l'action des collectivités ultramarines, nous visons la protection en mer de 100 % des récifs coralliens français à l'horizon 2025, avec un objectif intermédiaire de 75 % en 2021			
	<p>RNF Soutenir collectivement les collectivités marines dans leur objectif de protection du récif corallien d'ici 2025 incluant une stratégie de création et d'extension des APs</p> <p>FCEN - les actions des AP en outre-mer doivent être partagées et valorisées.</p> <p>AMP Soutenir collectivement les collectivités marines dans leur objectif de protection du récif corallien d'ici 2025 incluant une stratégie de création et d'extension des APs</p> <p>MAB Fce S'inspirer des RB ultramarines et des nouveaux projets</p>	<p>FCEN - les dynamiques Conservatoire dans les territoires d'outre-mer doivent être renforcées (Nouvelle-Calédonie, La Réunion, Guyane).</p> <p>AMP Le Forum des AMP mobilisera ses membres dont les territoires sont concernés par cet enjeu de protection forte</p> <p>MAB Fce Notamment Fakarava, Guadeloupe et projets de RB en cours</p>	
Action 38 : Une nouvelle stratégie nationale des aires marines protégées sera élaborée en 2019			
	<p>RNF Implication collective forte pour l'élaboration de la nouvelle Stratégie nationale des aires marines protégées</p>	<p>RNF Implication forte à travers le programme observatoire du patrimoine naturel littoral de RNF</p>	<p>PNx → nous mettrons en œuvre une gestion concertée des territoires marins avec les professionnels (<i>pêche, activités récréatives</i>) tout en préservant un réseau fonctionnel</p>

	<p>AMP Implication collective forte pour l'élaboration de la nouvelle Stratégie nationale des aires marines protégées</p> <p>MAB Fce S'inspirer des RB comprenant des AMP</p> <p>CELRL Participation à la réflexion nationale</p>	<p>AMP Le Forum (comme en 2015), mobilisera activement et de façon opérationnelle ses membres pour organiser et contribuer aux côtés de l'AFB notamment, à l'élaboration de cette nouvelle stratégie.</p> <p>MAB Fce En prenant en compte les activités économiques comme par exemple en mer d'Iroise</p>	<p>de zones de protection.</p> <p>CELRL Stratégie d'intervention sur le DPM en lien avec les orientations ministérielles sur le sujet.</p>
<p>Action 39 : Nous lancerons dès 2018 une étude opérationnelle visant à résorber 20 des principaux points noirs des schémas régionaux e cohérence écologique et restaurerons la continuité aquatique sur 50 000 km de cours d'eau en 2030</p>			
	<p>RNF Participation collective à l'étude opérationnelle et au suivi de ses recommandations</p>	<p>FCEN - le réseau CEN est mobilisable.</p> <p>ONF Pour mémoire : l'ONF est déjà engagé dans de nombreuses actions de restauration de continuité écologique de cours d'eau,</p>	<p>MAB Fce A intégrer comme crédit écologique dans les comptes écosystémiques et / renaturation</p>

		principalement hors AP.	
Action 40 : Nous prendrons d'ici la fin de l'année 2018 un décret permettant de protéger spécifiquement les habitats naturels et non plus seulement les espèces via des mesures réglementaires			
	<p>RNF Intervention collective si nécessaire au projet de décret en cours de rédaction et à la consultation publique</p> <p>AMP Intervention collective si nécessaire au projet de décret en cours de rédaction et à la consultation publique</p> <p>Ramsar Fce Ajouter une liste d'habitats en particulier sur les zones humides et les DOM TOM</p>	<p>RNF RNF contribue à la consultation publique et mobilise son réseau pour répondre</p> <p>AMP Le Forum des AMP contribuera à la consultation publique et mobilisera son réseau pour répondre, principalement pour les habitats littoraux et marins, intégrant les spécificités des territoires ultramarins</p> <p>Ramsar Fce Définir les ZH nécessitant protection prioritaire et les habitats DOM TOM (mangroves, estuaires, marais...)</p>	<p>Ramsar Fce Cette action peut être portée par tous les réseaux d'aires protégées concernés (PN, PNR, RN, CEN, ENS, CdL, etc.)</p>
3.2 Protéger les espèces en danger et lutter contre les espèces invasives			
Action 41 : Nous réintroduirons deux ourses dans les Pyrénées-Atlantiques			
	<p>RNF Soutien de la démarche de l'État</p>		
Action 42 : D'ici 2020 des plans nationaux d'action multi-espèces ou habitats seront élaborés pour les espèces les plus en danger, en particulier dans les territoires d'outre-mer			
	<p>RNF Contribution collective à l'élaboration des plans nationaux multi-espèces</p> <p>FCEN - les gestionnaires sont des porteurs ou des contributeurs majeurs des</p>	<p>RNF RNF mobilisera les experts de son réseau pour contribuer à ce travail d'élaboration</p> <p>FCEN - les CEN portent ou contribuent déjà à</p>	

	<p>plans nationaux d'actions.</p> <p>AMP Contribution collective à l'élaboration des plans nationaux multi-espèces</p> <p>CELRL Participation à la mise en œuvre des plans nationaux d'action dans leur déclinaison littorale.</p>	<p>plusieurs PNA et/ou à leur déclinaison régionale (PRA). Ils peuvent contribuer à l'émergence, la rédaction et la mise en œuvre des nouveaux PNA.</p> <p>AMP Le Forum des AMP mobilisera les experts de son réseau pour contribuer à ce travail d'élaboration, en particuliers pour le marin et les territoires ultramarins</p> <p>ONF Pour mémoire : l'ONF est déjà en charge de l'animation de plusieurs PNA en métropole et dans les DOM.</p>	<p>PNx → nous contribuerons, dans le cadre des plans nationaux d'action (PNA) et en partenariat avec les entreprises concernées, à la prévention des collisions de l'avifaune avec les câbles aériens ; → nous créerons des outils et des référentiels de gestion mutualisables avec les gestionnaires de PNA (<i>outils Web de suivi de la reproduction des rapaces, zones de quiétude, suivis sanitaires, etc .</i>)</p>
Action 43 : Nous mettrons en place dès 2018 un plan national d'actions pour la protection des cétacés			
	RNF	RNF	

	<p>Soutenir la démarche de l'Etat pour la mise en place du plan national d'actions pour la protection des cétacés</p> <p>AMP Soutenir la démarche de l'Etat pour la mise en place du plan national d'actions pour la protection des cétacés</p>	<p>RNF mobilisera les experts de son réseau pour contribuer à cette initiative (réserves littorales et marines)</p> <p>AMP Le Forum des AMP mobilisera les experts de son réseau pour contribuer à cette initiative pour une prise en compte des territoires des AMP concernées par cet enjeu.</p>	<p>PNx → le Parc national de Port-Cros co-animera le sanctuaire « Pelagos » et nous contribuerons à la stratégie nationale de protection des cétacés (<i>soutien au label HQWW, participation au réseau national « échouages », etc.</i>)</p>
Action 44 : Nous mettrons en place une gestion adaptative des espèces chassables			
	<p>RNF Quelle mobilisation des ENPs sur le sujet ?</p> <p>FCEN - contribution collective à la collecte des données ; - brassage et partage des expériences positives des AP avec le monde de la chasse.</p>	<p>FCEN - le réseau des CEN a de nombreux partenariats avec le monde de la chasse. Il peut contribuer activement au partage d'expériences réussies.</p>	<p>PNx → nous participerons au suivi des espèces chassables (cervidés, <i>chamois, isard, galliformes, bécasse des bois, etc.</i>) en vue d'en</p>

	<p>AMP Quelle mobilisation des ENPs sur le sujet ?</p>		<p>améliorer les modalités de gestion durable (<i>ex : création d'un observatoire participatif de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique en Cévennes</i>) → en Guyane, nous co-construirons avec les populations autochtones de mesures de gestion adaptative de la faune sauvage amazonienne.</p>
<p>Action 45 : Nous interdrons d'ici 2020 l'utilisation de plantes reconnues comme invasives dans tout aménagement public</p>			
	<p>RNF Stratégie collective de lutte contre les invasives</p> <p>FCEN - les expériences et expérimentations des réseaux doivent être valorisées.</p>	<p>FCEN - animation d'un volet EEE dans les actions du Plan Loire grandeur nature : - la FCEN anime le réseau des acteurs EEE sur le bassin de la Loire depuis 10 ans ; elle a publié des guides de bonnes pratiques, d'identification, un atlas des EEE sur l'ensemble du bassin de la Loire et une stratégie de bassin.</p>	<p>PNx → nous contribuerons à la lutte contre les espèces envahissantes, notamment en proposant des méthodes de lutte sélectives et en sensibilisant les acteurs socio-professionnels</p>

	<p>AMP Stratégie collective de lutte contre les invasives</p>	<p>AMP Le Forum des gestionnaires d'AMP mobilisera ses membres notamment pour les territoires insulaires et ultramarins particulièrement concernés par cette problématique</p>	
<p>Action 46 : L'intégration de la biodiversité dans les documents de gestion forestière sera renforcée</p>			
	<p>RNF Application collective de la mesure d'intégration de la biodiversité dans les documents de gestion forestière</p> <p>RGSF Intégrer la biodiversité dans les documents de Gestion forestière : que l'ONF et les propriétaires privées renforcent leur lien et associe les AP lors de la rédaction des documents.</p> <p>CELRL Intégrer les principes dans les documents de planification des espaces forestiers/boisés protégés</p>	<p>RNF Travail de RNF sur le sujet depuis des années – projet de l'OS</p> <p>RGSF Ex Sainte Victoire</p> <p>CELRL Partage des expériences menées</p> <p>ONF Remarque : formulation de l'action pas claire (et encore moins son intégration au</p>	<p>PNx → nous identifierons les patrimoines remarquables des forêts, les porterons à connaissance et œuvrerons à leur prise en compte dans les aménagements forestiers (<i>ex : constitution de trames de vieux bois et préservation des forêts anciennes dans plusieurs Pnx</i>).</p> <p>CELRL Mise en œuvre de la note d'orientation afférente</p>

		<p>sous-axe 3.2 <i>Protéger les espèces en danger et lutter contre les espèces invasives</i>) : on parle de "meilleure prise en compte des réglementations environnementales dans les documents de gestion forestière", mais les réglementations (que ce soit au titre du code de l'environnement, du code forestier, de l'urbanisme, etc.) sont ce qu'elles sont et s'imposent d'ores et déjà !</p>	
Action 47 : Nous lancerons à l'automne 2018 dans les Alpes-Maritimes le premier contrat de transition écologique biodiversité			
	<p>MAB Fce S'inspirer de l'expérience du réseau Man and Biosphère</p> <p>RGSF Les AP pourront servir de précurseur pour les contrats de transition écologique biodiversité. Est ce que des territoires avec plusieurs AP peuvent être signataires? Quelles échelles de territoire sont concernées?</p>	<p>MAB Fce Soutien de MAB France à l'élaboration du projet</p> <p>RGSF Les GSF pourront être signataires des contrats de transition écologique et biodiversité y compris dans le cadre de signature multipartenariale sur un territoire. Des actions sont déjà en place et de nombreuses autres attendent d'être développées.</p> <p>CELRL Zones de préemption ENS</p>	
3.3 Agir pour la préservation de la biodiversité des sols			
Remarque sur ensemble du 3.3	RNF Réflexion à mener sur la question de la protection des sols		
Action 48 : Nous mettrons en place des mesures visant la conservation physique des sols (lutte contre l'érosion des sols et le tassement), mais aussi le maintien et la restauration de leur qualité			
	FCEN	FCEN	

	<ul style="list-style-type: none"> - contribution collective à la collecte des données. 	<ul style="list-style-type: none"> - les CEN peuvent contribuer à la connaissance et la prise en compte de la biodiversité des sols dans les espaces qu'ils gèrent. Le réseau CEN est donc mobilisable. <p>ONF Pour mémoire : l'ONF est déjà très impliqué dans la préservation des sols forestiers, de la recherche au développement et à la prise en compte dans la gestion courante.</p>	
Action 49 : Nous promouvons l'agriculture de conservation des sols			
	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribution collective à la collecte des données. 	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - les CEN peuvent contribuer à la connaissance et la prise en compte de la biodiversité des sols dans les espaces qu'ils gèrent. Le réseau CEN est donc mobilisable. <p>MAB Fce Le projet de recherche action sur l'organisation de la transition agroécologique qui s'engage dans les Réserves de biosphère pourrait contribuer</p>	
Action 50 : Nous encourageons la recherche sur la biodiversité des sols			
	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribution collective à la collecte des données. 	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - les CEN peuvent contribuer à la connaissance et la prise en compte de la biodiversité des sols dans les espaces qu'ils gèrent. Le réseau CEN est donc mobilisable. 	

Action 51 : Nous promouvrons l'établissement de diagnostics d'état des sols			
3.4 Promouvoir la diversité génétique			
Commentaire sur ensemble 3.4		<p>ONF</p> <p>Les actions (52 et 53) traitent seulement de la diversité génétique agricole.</p> <p>Or la conservation de ressources génétiques forestières naturelles représente un autre enjeu important (notamment dans le contexte des changements climatiques → SFN). Il est à noter qu'une résolution du Congrès mondial de la nature 2016 (WCC-2016-Sec-104-FR https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/WCC-6th-005-Fr.pdf , pp. 242-243), sur la base d'une motion du comité français de l'UICN, a reconnu les unités conservatoires (UC) de ressources génétiques forestières in situ comme AP de catégorie IV (donc susceptibles de contribuer à la SCAP comme d'être représentées à la CAP-AFB) (l'ONF est gestionnaire de plus de 90% de ces UC).</p>	
Action 52 : Nous encouragerons la protection et la promotion des semences de variétés anciennes			
	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - les réseaux peuvent contribuer aux banques de semences et à la valorisation des labels "Végétal local" et "Vraies messicoles". 	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseau de plus de 3000 sites mobilisables. <p>MAB Fce</p> <p>Le développement de trophées et dispositifs</p>	

<p>CELRL Donner de la lisibilité aux actions menées par les réseaux</p>	<p>charte d'engagement éco acteurs peut accompagner favorablement ce mouvement</p> <p>CELRL Maintien des partenariats - Partage des expériences menées (hors RN et PNR)</p>	
<p>Action 53 : Nous encouragerons la protection et la promotion des races patrimoniales</p>		
<p>FCEN - les réseaux peuvent contribuer aux banques de semences et à la valorisation des labels "Végétal local" et "Vraies messicoles".</p> <p>RGSF Pour l'entretien et le maintien des paysages de haute qualité, qui participe au maintien de la biodiversité, pour lutter contre les incendies, de nombreux GS(F) installent et/ou aident au maintien des troupeaux pour du pâturage extensif. Les races locales sont concernés (Vaches saler, moutons du boulonnais, etc.). La promotion de cet élevage est faite auprès du public par des animations, des bergeries pédagogiques accueillant du public et des scolaires...</p>	<p>FCEN - réseau de plus de 3000 sites mobilisables.</p> <p>MAB Fce Le développement de trophées et dispositifs charte d'engagement éco acteurs peut accompagner favorablement ce mouvement</p> <p>RGSF Le RGSF pourra alimenter en valorisant les exemples dans les GSF.</p>	<p>PNx → à Port-Cros, nous valoriserons – y compris dans l'économie locale – les variétés locales anciennes d'arbres fruitiers et développerons en partenariat un conservatoire dédié.</p>

	CELRL Donner de la lisibilité aux actions menées par les réseaux	CELRL Maintien des partenariats - Partage des expériences menées (hors RN et PNR)	
AXE 4 : Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité			
4.1 Porter à l'international un nouveau cadre ambitieux pour la biodiversité			
Remarque globale sur 4.1		RGSF Le réseau des grands sites de France participe au portage au niveau international de ce plan d'action, en particulier à travers l'organisation de la formation internationale destinée aux gestionnaires de sites patrimoniaux, et également en accompagnant des coopérations de sites à sites. Ces activités contribuent notamment à sensibiliser et mobiliser des professionnels étrangers sur les questions de préservation de la biodiversité, dans le cadre de leurs fonctions. (parcs nationaux africains, Maghreb etc.) http://www.polepatrimoine.org/	
Action 54 : La France fera de la biodiversité une priorité environnementale de son réseau diplomatique pour les deux années à venir			
	FCEN - les AP sont disponibles pour accueillir des délégations nationales, européennes et internationales. - optimiser les échanges à l'international.		
Action 55 : Pour réussir cette ambition, la France portera la biodiversité à haut niveau sur l'agenda politique mondial d'ici 2020			
	RNF Contribution collective aux événements internationaux en faveur de la biodiversité dont le Congrès UICN et la CBD FCEN - les AP sont disponibles pour accueillir des délégations nationales,	RNF Mobilisation du réseau pour contribution au Congrès UICN 2020	

	<p>européennes et internationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - optimiser les échanges à l'international. <p>AMP Contribution collective aux événements internationaux en faveur de la biodiversité dont le Congrès UICN et la CBD</p> <p>CELRL Mobilisation pour le congrès mondial de l'UICN à Marseille</p>	<p>AMP Mobilisation des membres du Forum des AMP pour une contribution au Congrès UICN 2020</p> <p>MAB Fce Porter la parole de la jeune génération (18 – 30 ans) dans ces instances et auprès de la COP biodiv, en aidant à la participation à un forum des jeunes préalable, et à leur participation à ces instances en 2019 (action en cours avec l'Unesco Youth MAB forum et le GYBN)</p>	<p>CELRL Side event autour du réseau des Petites Îles de Méditerranée (PIM)</p>
4.2 Inscrire la biodiversité comme une priorité de l'agenda européen			
Action 56 : La France défendra le fait que 40 % du budget européen soit consacré à l'environnement, dont la biodiversité			
	<p>RNF Quid du soutien du réseau des APs en termes d'augmentation des moyens budgétaires européens en faveur de l'environnement ? Soutien de la France aux porteurs des projets pour le montage des projets Life</p> <p>AMP Quid du soutien du réseau des APs en termes d'augmentation des moyens budgétaires européens en faveur de l'environnement et notamment pour les territoires ultramarins ? Soutien de la France aux porteurs des projets pour le montage des projets Life notamment</p>		

Action 57 : La France œuvrera au niveau européen pour l'intégration d'ici 2022 de critères environnementaux dans les marchés publics			
	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - les AP doivent être exemplaires. 	<p>ONF</p> <p>Pour mémoire : la lutte par la France contre la déforestation dans des pays tiers passe également par la valorisation des ressources des forêts (publiques ou privées) gérées durablement sur le territoire national...</p>	<p>CELRL</p> <p>Poursuite des mesures déjà mise en place</p>
Action 58 : La France défendra au niveau européen une interdiction de la pêche électrique de façon pérenne, d'une part, et une modification de la réglementation européenne sur la pêche pour mieux protéger les tortues marines, d'autre part			
4.3 Lutter contre le trafic des espèces sauvages et protéger leurs milieux			
Action 59 : Nous renforcerons la lutte contre le trafic des espèces aux niveaux européen et international			
Action 60 : L'état mettra en place une structure d'accueil dès 2018 pour recueillir les animaux faisant l'objet d'une saisine par les Douanes aux aéroports parisiens			
Action 61 : La France intensifiera sa mobilisation pour protéger les forêts tropicales ainsi que les espèces qu'elles abritent, telles que les grands singes			
		<p>MAB Fce</p> <p>Une action est entreprise entre les différentes réserves de biosphère concernées à l'échelle africaine</p>	

Action 62 : La France proposera à ses partenaires du plateau des Guyanes (notamment Brésil, Surinam et Guyana) la mise en place d'une conférence annuelle à haut niveau

	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - les AP présentes en Guyane doivent se mobiliser. 	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - le CEN Guyane (en préfiguration) peut être mobilisable le cas échéant. <p>MAB Fce</p> <p>Le concrétiser par la mise en place et l'accompagnement (enfin !) d'une Réserve de biosphère transfrontière</p>	<p>PNx</p> <p>→ nous serons présents dans les grands rendez-vous internationaux à venir concernant la biodiversité et nous contribuerons à valoriser le modèle des parcs nationaux français et plus globalement l'action des aires protégées.</p> <p>→ le Parc amazonien développera une stratégie d'échange et de dialogue entre espaces protégés avec le Suriname et le Guyana.</p>
--	--	--	---

Action 63 : Nous tiendrons des positions ambitieuses dans le cadre de la CITES

--	--	--	--

4.4 Agir pour la préservation des océans

Action 64 : La France mobilisera son réseau diplomatique pour obtenir un accord ambitieux sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en haute mer dans le cadre de la conférence intergouvernementale ouverte aux Nations unies

--	--	--	--

Action 65 : La France appuiera la création d'une aire marine protégée dans les eaux internationales dans le cadre des organisations pertinentes à l'horizon 2022

Action 66 : Afin de protéger la ressource halieutique au niveau international, la France, en lien avec l'Union européenne, proposera son appui aux organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) à travers le monde			
			<p>PNx → nous élaborerons et mettrons en œuvre une gestion concertée des ressources halieutiques</p>
Action 67 : La France promouvra l'adoption par les armateurs et les croisiéristes d'une charte de bonnes pratiques et veillera à la mise en place d'un encadrement de la pêche de loisir en mer			
	<p>RNF Appui des réseaux sur la mise en place d'un encadrement de la pêche de loisir en mer + charte de bonnes pratiques des croisiéristes</p> <p>AMP Appui des réseaux sur la mise en place d'un encadrement de la pêche de loisir en mer + charte de bonnes pratiques des croisiéristes</p>	<p>AMP Le Forum des AMP mobilisera ses membres dont les territoires des AMP sont concernés par cette problématique</p> <p>MAB Fce Le développement de trophées et dispositifs charte d'engagement éco acteurs peut accompagner favorablement ce mouvement (exemples déjà existants)</p>	<p>PNx → nous valoriserons la pêche de loisirs en cœur de parc, notamment sur Porquerolles ; → nous mettrons en place une charte d'éco-responsabilité pour l'activité de transport maritime.</p>

4.5 Prendre en compte la biodiversité dans l'élaboration et la mise en œuvre des accords commerciaux

Action 68 : Nous travaillerons au renforcement du caractère contraignant et de la mise en œuvre effective des chapitres relatifs au développement durable (incluant la biodiversité) dans les accords commerciaux négociés par l'union européenne

MAB Fce
Faire le lien avec le dispositif de suivi effectif des dettes écologiques importées (cf. plus haut 33 , 34 etc.)

Action 69 : La France engagera des actions de coopération avec les pays producteurs de ressources que nous importons afin de rendre plus durables les filières correspondantes en matière de déforestation

MAB Fce
Faire le lien avec le dispositif de suivi effectif des dettes écologiques importées (cf. plus haut 33 , 34 etc.)

ONF
Pour mémoire : la lutte par la France contre la déforestation dans des pays tiers passe également par la valorisation des ressources des forêts (publiques ou privées) gérées durablement sur le territoire national...

AXE 5 : Connaître, éduquer, former

5.1 Développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité

Action 70 : Nous publierons annuellement des indicateurs intégrateurs, chiffrés et cartographiques, de l'état de la biodiversité et des pressions qui pèsent sur elle

FPNRF
L'enjeu pour les « territoires protégés » (= catégorie « territoires » des aires protégées versus catégorie « sites »), c'est-à-dire les PNR, les réserves de biosphère et les PN, est de pouvoir disposer, facilement et pour un faible coût, des indicateurs de l'ONB à une échelle communale, afin de pouvoir les agréger à une échelle PNR.

<p>Faut-il organiser une rencontre groupée ONB (AFB), PNR, réserves de biosphère et PN pour l'établir ? En attente donc d'une liste des indicateurs de l'ONB disponibles à l'échelle communale. <i>NB</i> : demande formulée à plusieurs reprises depuis la création de l'ONB en 2011.</p> <p>RNF Faire des ENPs des sites d'observation et de surveillance de la biodiversité sur le long terme – sites sentinelles</p> <p>FCEN - les AP présentes en Guyane doivent se mobiliser.</p> <p>AMP Faire des ENPs des sites d'observation et de surveillance de la biodiversité sur le long terme – sites sentinelles</p> <p>MAB Fce Manque d'ambition et de réelle mise en œuvre des engagements internationaux (sur l'intégration dans les systèmes comptables et de reporting)</p>	<p>RNF RNF et la FCEN s'organisent en vue de mettre en place un dispositif sentinelle de surveillance par la mise à disposition des données pour la monde de la recherche</p> <p>FCEN - le CEN Guyane (en préfiguration) peut être mobilisable le cas échéant.</p> <p>AMP Le Forum des AMP mobilisera ses membres pour une prise en compte de la biodiversité marine avec un effort particulier pour les territoires ultramarins.</p> <p>ONF Pour mémoire : l'ONF est un contributeur important de l'INPN (pour l'ensemble des forêts relevant du régime forestier, donc</p>	<p>PNx → nous mettrons en place un observatoire de la biodiversité et des usages marins.</p>
---	--	--

		très au-delà des seules RB).	
Action 71 : La France accueillera la septième plénière de l'IPBES à Paris en avril 2019			
	RNF Représentation des ENPs à la réunion IPBES en avril 2019		
	AMP Représentation des ENPs à la réunion IPBES en avril 2019		
Action 72 : Nous conforterons les collaborations de recherche européennes sur la biodiversité			
	RNF Position collective pour appuyer l'importance du développement d'outils de type Biodiversa		PNx → nous contribuerons aux ILTER (international long term ecology research) pilotés par la zone-atelier Alpes.
	AMP Position collective pour appuyer l'importance du développement d'outils de type Biodiversa		
Action 73 : L'AFB soutiendra la réalisation de 600 nouveaux ABC pour atteindre 1500 d'ici 2020			
	RNF Soutien à la démarche		
	FCEN - Accompagnement des collectivités dans la réalisation des ABC.	FCEN - le réseau CEN est présent dans plus de 3000 communes ; il peut être mobilisable par les communes volontaires.	PNx → nous engagerons l'élaboration ou participerons à la co-réalisation

	<p>AMP Soutien à la démarche</p> <p>MAB Fce Implication des RB ultramarines</p> <p>RGSF Les AP soutiendront l'action en incitant les collectivités de leur territoire à s'engager dans les atlas de la biodiversité communale.</p>	<p>AMP Le Forum des AMP mobilisera ses membres, tout particulièrement pour le milieu marin et pour contribuer au focus intéressant les territoires ultramarins.</p> <p>RGSF Le RGSF pourra relayer et inciter ses collectivités membres à s'engager dans la réalisation d'atlas de la biodiversité communale.</p> <p>ONF Pour mémoire : l'ONF est un contributeur important de l'INPN (pour l'ensemble des forêts relevant du régime forestier, donc très au-delà des seules RB).</p>	<p>d'une cinquantaine d'atlas de biodiversité communale (ABC).</p>
<p>Action 74 : Nous poursuivrons l'accompagnement du programme 65 millions d'observateurs</p>			
	<p>RNF Participation au programme 65 millions d'observateurs</p> <p>FCEN - les AP doivent participer collectivement à cet objectif</p>	<p>FCEN - le réseau des CEN participe au collectif national des sciences participatives biodiversité ainsi qu'au comité de pilotage de l'OAB et peuvent contribuer au déploiement de la participation citoyenne et des agriculteurs.</p>	

	<p>AMP Participation au programme 65 millions d'observateurs</p> <p>MAB Fce Projet en cours dans des RB F</p> <p>RGSF Les AP contribuent très largement au déploiement des sciences participatives et à l'animation d'actions dans ce sens. Elles continueront à être actives dans ce domaine et participeront au programme 65 millions d'observateur.</p> <p>ADF/ENS Continuité des aménagements entre différentes AP. En dehors de la préservation des ENS, les politiques départementales en faveur de la biodiversité aménagent leurs espaces « pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel »</p>	<p>MAB Fce Projets de recherche en cours de sciences participatives dans des RB</p> <p>RGSF Le RGSF relaiera les actions du programme auprès de son Réseau. Les GSF assurent de très nombreux suivis scientifiques qui viennent alimenter les bases nationales et régionales, associatives et institutionnelles.</p> <p>ADF/ENS Mise à disposition d'outils multiples : aménagement des espaces, atlas départementaux de la mer et du littoral, observatoire départemental de la biodiversité...</p> <p>CELRL Partage de l'expérience visiolittoral</p>	<p>CELRL Déploiement visiolittoral</p>
5.2 Investir dans l'éducation et la formation			
Action 75 : Un partenariat sera établi dès la rentrée 2018 entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Transition écologique et solidaire pour ancrer la biodiversité au cœur du système éducatif			
	<p>RNF Inventaire des actions des ENPs menées en matière d'éducation des enfants en lien avec le système éducatif et soutien au déploiement de l'initiative des aires marines et terrestres éducatives</p>	<p>RNF Le réseau des RN est engagé aux côtés du ministère de l'éducation nationale – accord cadre. Il participe à l'initiative aires marines et terrestres éducatives qu'il compte bien déployer dans les RNs</p>	

	<p>AMP Inventaire des actions des ENPs menées en matière d'éducation des enfants en lien avec le système éducatif et soutien au déploiement de</p>	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 3000 sites du réseau sont d'autant d'aires marines et terrestres éducatives. - très nombreux partenariats de la maternelle au BTS valorisables <p>AMP Le Forum des AMP mobilisera ses membres pour contribuer à l'initiative des</p>	<p>PNx</p> <ul style="list-style-type: none"> → nous renforcerons les collaborations avec les écoles primaires et secondaires et co-construirons des programmes pédagogiques intégrant les enjeux de biodiversité (<i>ex : programme « destination Refuges » pour les écoliers des Écrins</i>) ; → nous formation des enseignants, des médiateurs de l'EEDD, les producteurs et prestataires marqués et les autres acteurs de la découverte aux enjeux du territoire ; → nous créerons d'aires éducatives marines et terrestres ; → nous travaillerons avec l'ensemble des partenaires éducatifs et des aires protégées pour proposer d'accueillir toute une classe d'âge dans nos territoires afin de développer leur expérience de nature.
--	--	---	--

	<p>l'initiative des aires marines et terrestres éducatives</p> <p>MAB Fce Renforcer durablement tous les dispositifs d'EEDD, proposer des activités en extérieur et réfléchir aux questions de responsabilité des enseignants</p> <p>RGSF Les AP entretiennent des équipes de terrain formées et performantes pour la sensibilisation et l'éducation à la biodiversité, pour l'éducation à l'environnement et au développement durable. Elles sont très largement investies dans ce domaine d'actions sur site, sur les territoires des AP et dans les écoles. Certaines accueillent des écoles pour des animations ou des séjours. Les AP sont prêts à collaborer et être force soutien auprès du Ministère de l'Education nationale pour la mise en place de l'action 75. Les AP pourraient répondre collectivement à l'appel à manifestation pour fournir le kit pédagogique biodiversité en mettant en commun les outils déjà existants dans les réseaux et en proposant un kit à partir du bilan tiré des outils déjà existant. Renforcer le kit biodiversité par des éléments sur le paysage. Le paysage est aussi une clé d'initiation à la biodiversité.</p> <p>ADF/ENS Développement de politiques éducatives en faveur de la biodiversité en partenariat avec les gestionnaires d'AP.</p>	<p>aires marines éducatives, notamment sur les territoires ultra-marins.</p> <p>RGSF Le RGSF fera remonter de son réseau les outils pédagogiques existants sur la biodiversité et pourra aussi proposer des outils pédagogiques pour faire le lien avec le paysage. Il existe au sein des GSF de nombreux partenariats, conventionnement, projet annuel avec les services de l'éducation nationale pour intervenir auprès des scolaires de tous les cycles et des intervenants, animateurs dont c'est le métier.</p> <p>ADF/ENS Afin de préserver et de valoriser leur patrimoine naturel, certains départements développent des programmes pédagogiques. Dans ce cadre, ils proposent une opération de sensibilisation des jeunes collégiens, à la connaissance et la préservation des milieux naturels, au besoin par une gestion différenciée et écologique des espaces.</p>	<p>RGSF Une référence : Malle pédagogique sur le paysage produite par le RGSF</p>
--	---	---	---

		<p>CELRL Poursuivre partenariat avec Educ Nat</p> <p>ONF Pour mémoire : implication historique de l'ONF dans le domaine de l'éducation à l'environnement, actuellement en particulier dans le cadre de l'opération "La forêt s'invite à l'école" (avec notamment le MEN et l'association Teragir).</p>	<p>CELRL Partage des kits pédagogiques déjà réalisés</p>
<p>Action 76 : Nous déploierons, avec les ministères concernés, un plan de formation sur les secteurs clés ; nous monterons des partenariats spécifiques avec le réseau des grandes écoles, le réseau des établissements professionnels et l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle</p>			
	<p>RNF Rôle certain et collectif des ENPs</p> <p>FCEN les AP sont mobilisables en tant que formateurs.</p>		<p>PNx → nous formerons les socio-professionnels du territoire (<i>professionnels marqués « Esprit parc national », artisans intervenant sur le bâti patrimonial</i>) pour la prise en compte des enjeux de biodiversité et de développement durable et des savoir-faire sur les patrimoines vernaculaires ; → nous sensibiliserons les acteurs socio-professionnels et le grand public aux enjeux sanitaires liés à</p>

	<p>RdF Mettre à disposition les compétences des membres des réseaux d'espaces naturels et les partager par la formation. Le public cible est ici les élus et techniciens des collectivités non sensibilisés à l'importance des écosystèmes pour leurs territoires.</p> <p>MAB Fce RB comme site d'accueil de formation de terrain</p> <p>RGSF Les AP souhaitent faire partie du partenariat spécifique et être identifiées comme formateur potentiel de l'administration sur ces questions de biodiversité. Ex développer des modules spécifiques présentant les AP, présentant des actions concrètes mises en oeuvre sur le terrain, en accueillant des "élèves" sur site...</p>	<p>RdF Implication pour l'organisation et l'animation de formation. Mobilisation d'intervenants qualifiés provenant du réseau.</p> <p>MAB Fce Si ces formations demandent des sites d'accueil de terrain les RB pourraient y contribuer notamment comme site de démonstration du développement durable</p>	<p>la faune sauvage.</p>
<p>Action 77 : Nous déploierons des applications numériques permettant aux français d'identifier les espèces animales et végétales dans leur quotidien</p>			
	<p>RNF Inscrire les ENPs</p>	<p>FCEN - plusieurs expériences existent dans le réseau en matière d'applications numériques.</p>	<p>PNx → nous valoriserons le retour d'expérience sur l'application « Geonature », outil de référence national, dans la conception d'interfaces numériques</p>

	AMP Inscrire les ENPs dont les AMP		mutualisables dédiées à la découverte des espèces animales et végétales.
5.3 Mobiliser l'ensemble des acteurs à agir			
Action 78 : Le ministre de la Transition écologique et solidaire nommera 3 champions à la tête d'une mission visant à réussir la mobilisation des acteurs en faveur de la biodiversité			
	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - relais de la campagne de communication. <p>RGSF</p> <p>Les AP participeront collectivement au congrès mondial de la nature. Elles proposent de participer ou créer un Copil de préparation en amont. Les gestionnaires d'espaces naturels sont sur-sollicités par l'ampleur des thématiques à traiter --> proposition de développer un outil facilitant l'implication du public pour de petites actions à réaliser par chacun sous l'égide du gestionnaire. Une application « retrousse tes manches pour la biodiversité » permettrait de faire du lien entre besoins des gestionnaires et volontaires prêt à s'engager. Ce serait un dispositif à lancer par l'Etat car celui-ci devrait aussi apporter la couverture juridique pour cette action de bénévolat.</p>	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseau mobilisable compte tenu de notre forte implication territoriale. - le réseau organise des centaines de chantiers, notamment dans le cadre des opérations nationales "Fréquence Grenouille" et "Chantiers d'Automne" (plus de 2600 animations par an). 	
Action 79 : L'AFB lancera, au 1^{er} semestre 2019, une grande campagne de communication afin de sensibiliser le grand public. Par ailleurs ; elle déploiera une plateforme numérique pédagogique pour encourager les bons gestes des citoyens			
	FPNRF Cette action est l'occasion pour les aires protégées de s'interroger sur la		

	<p>finalité de leurs actions de communication/sensibilisation sur la nature : apprendre aux citoyens à s'émerveiller devant la nature et découvrir ses secrets et/ou apprendre à adopter un comportement écocitoyen qui permette d'enrayer l'érosion de la biodiversité.</p> <p>RNF Et « Un espace protégé près de chez vous » lancé en 2019 aussi !</p> <p>FCEN relais de la campagne de communication.</p> <p>AMP Contribution collective pour intégrer les ENPs</p> <p>RGSF Les AP participeront à la grande campagne de communication en la relayant.</p>	<p>RNF Contribution forte de RNF</p> <p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseau mobilisable compte tenu de notre forte implication territoriale. - le réseau organise des centaines de chantiers, notamment dans le cadre des opérations nationales "Fréquence Grenouille" et "Chantiers d'Automne" (plus de 2600 animations par an). <p>AMP Le Forum des AMP se mobilisera pour que des AMP soient intégrées à cette campagne de communication et de sensibilisation</p> <p>MAB Fce Le dispositif d'engagement de la charte éco acteurs pourrait être adapté</p> <p>RGSF Le RGSF s'engagera à la relayer (membres adhérents, partenaires etc.).</p>	
Action 80 : Nous déploierons dès 2019 un réseau d'écovolontaires pour la biodiversité dans l'ensemble des territoires			
	<p>FPNRF Les actions de mobilisation/organisation de l'écovolontariat pourraient être mutualisées.</p>		

	dans l'objectif de préserver les habitats	CELRL Mobilisation des gestionnaires	
Action 81 : Nous renforcerons dès 2020 les engagements des organisateurs d'événements sportifs et gestionnaires d'équipements sportifs pour atteindre le même niveau d'excellence environnementale que celui des JO 2024			
	<p>FPNRF Un réseau regroupant les aires protégées et des organisateurs de manifestations sportifs existait il y a encore une 10aine d'années, permettant un dialogue sur le sujet. Le relancer ?</p> <p>RNF Stratégie collective des ENPs</p> <p>AMP Stratégie collective des ENPs</p> <p>MAB Fce Renforcer les liens entre activités sportives de plein air et prise en compte de l'environnement</p> <p>RGSF Les AP pourront toucher l'ensemble des acteurs, organisateurs concernés sur leur territoire</p>	<p>RNF RNF développe un projet « sports de nature » dans le réseau des RNs avec approche inter-réseau possible</p> <p>MAB Fce RB projet en cours de développement avec la RB de Fontainebleau</p> <p>RGSF Exemples de mise en place de charte d'usage des APN, des manifestations sportives et culturelles etc. au sein des GSF. Par ailleurs de nombreux GS en tant qu'opérateur Natura 2000 réalisent avec les organisateurs d'évènements des évaluations d'incidence. A cette occasion, ils les sensibilisent à la prise en compte de la biodiversité dans leurs actions</p>	

	CELRL Exclure les espaces protégés des territoires ciblés	CELRL Partage de la note d'orientation CdL	CELRL Mise en œuvre de la note d'orientation
AXE 6 : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité			
6.1 : Consolider le droit de l'environnement			
Action 82 : Nous soutiendrons l'inscription de la préservation de l'environnement et de la diversité biologique parmi les principes fondateurs de la République française, à l'article 1^{er} de la Constitution			
	RNF Soutien des ENPs AMP Soutien des ENPs RGSF Rajouter la diversité et la qualité des paysages ?		
Action 83 : Nous lancerons une mission conjointe entre le ministère de la Justice et le ministère de la Transition écologique et solidaire pour renforcer l'application du droit de l'environnement			
Action 84 : Au niveau international, nous continuerons de défendre l'adoption d'un Pacte mondial pour l'environnement			
6.2 Financer la biodiversité et les espaces naturels			
Commentaire pour ensemble du 6.2	RdF Identifier, proposer, tester de nouveaux modes de gestion efficiente	RdF Rivages de France souhaite participer à cette réflexion qui est primordiale en vue d'assurer une gestion pérenne des sites. Nous avons déjà collecté des retours d'expériences pour définir de nouvelles sources de financement possible et des modes de gestion efficaces. Il serait	

		intéressant de poursuivre la réflexion entre réseaux.	
Action 85 : Nous développerons une application dédiée aux espaces naturels PN, PNM, RNN et RNR			
<p>FPNRF L'application est prévue pour les visiteurs des parcs nationaux, des parcs marins et des réserves naturelles. L'étendre à d'autres aires protégées !</p> <p>RNF Implication collective des ENPs dans le hackathon et dans le développement de l'application</p> <p>FCEN - il est impératif d'ouvrir cette application à toutes les AP (cf. proposition 35).</p> <p>AMP Implication collective des ENPs dans le hackathon et dans le développement de l'application</p> <p>Ramsar Fce Intégrer les sites Ramsar (zones humides d'importance mondiale) dans</p>	<p>FCEN - ce dispositif doit être élargi aux autres outils (le réseau CEN a plus de 1000 sites ouverts au public).</p> <p>Ramsar Fce Envoi des données géographiques des sites</p>	<p>PNx → dès 2019, nous renforcerons au sein des réseaux d'espaces protégés, le déploiement des applications mutualisées « Geonature » & « Geotrek », notamment en en faisant des outils de référence nationaux transférables à moindre coût, au service de la découverte de la biodiversité.</p>	

	<p>l'application dédiée aux espaces naturels.</p> <p>RGSF Réintégrer tous les espaces naturels protégés dont les Grands Sites de France... Proposition des AP de participer au hackathon. Remarque d'un de nos membres : Il est dommage qu'il ne soit pas possible de financer l'acquisition de matériel de gestion par les collectivités en l'échange d'un engagement à gérer, sur une période convenue par convention (rapport coût d'acquisition/coût de gestion forfaitaire).</p> <p>ADF/ENS Les richesses naturelles préservées au sein des ENS pourraient également faire partie de l'application dédiée aux espaces naturels, sur la base du volontariat des départements</p>	<p>Ramsar français.</p> <p>RGSF Le représentant des AP qui participera au hackathon devra représenter toutes les AP toutes et pas seulement son réseau.</p> <p>CELRL Partage de l'expérience menée par CdL (Dakota)</p> <p>ONF L'ONF, pour les RB, est intéressé.</p>	
<p>Action 86 : Nous engagerons un chantier pour diversifier les sources de financement pour la biodiversité et expérimenter de nouveaux dispositifs incitatifs favorisant le mécénat</p>			
	<p>FPNRF Les aires protégées pourraient faire remonter leurs expériences sur le sujet. Un loto « Patrimoine naturel » pourrait être organisé à destination d'aires protégées ayant besoin de budgets importants pour restaurer des habitats naturels.</p> <p>RNF Stratégie collective des ENPs et participation aux réflexions</p>	<p>RNF RNF a lancé une étude sur les options</p>	

	<p>FCEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - les AP doivent affirmer que ces financements complémentaires ne sont pas des financements de substitution. - prendre position pour un loti qui abonde un fond d'intervention renouvelé. <p>AMP Stratégie collective des ENPs et participation aux réflexions</p> <p>RGSF Les AP sont volontaires pour participer à ce chantier</p>	<p>possibles de financement des réserves naturelles – à partager éventuellement dans le cadre d'une des prochaines réunions de la CAP</p> <p>RGSF Le RGSF est volontaire pour participer à ce chantier.</p> <p>ONF L'ONF, pour les RB, est intéressé.</p>	
6.3 Réformer les aides publiques dommageables à la biodiversité			
Action 87 : Nous identifierons les subventions dommageables à la biodiversité, dans l'optique de les réduire			
	<p>RNF Contribution des ENPs au sein du Comité pour l'économie verte</p> <p>AMP Contribution des ENPs au sein du Comité pour l'économie verte</p>	<p>RNF Demande de RNF formulée au ministère en juin 2018</p>	
6.4 Renforcer les moyens et l'efficacité de l'action			
Action 88 : Nous renforcerons la police de l'environnement et de la ruralité			
	<p>RNF Participation évidente des réseaux concernés par la mission de police</p>	<p>RNF RNF fortement impliqué avec Commission sur le sujet</p>	

	<p>AMP Participation évidente des réseaux concernés par la mission de police</p>	<p>CELRL Participation aux initiatives de coordination locales dans ce domaine.</p> <p>ONF L'ONF est très directement concerné : la police de l'environnement (codes forestiers, de l'environnement, etc.) fait partie de ses missions de base (avec plusieurs milliers de personnels assermentés) - à hauteur toutefois de la place donnée par le COP (effectifs, temps) à ce type de mission régaliennne.</p>	<p>PNx → le Parc amazonien accueillera, dans le cadre de leur formation, des stagiaires destinés à constituer la future réserve opérationnelle → nous développerons nos coopérations avec les autres structures (en particulier dans le cadre du rattachement à l'AFB) pour des actions concertées en matière de police de l'environnement et nous poursuivrons la formation continue de nos agents pour une efficacité renforcée.</p>
--	--	---	--

Action 89 : L'AFB installera en Guyane son service valorisation économique de la biodiversité d'ici fin 2018			
Action 90 : Nous améliorerons l'application de la séquence « éviter-réduire-compenser » pour garantir l'absence de perte nette de biodiversité à travers des actions concrètes			
<p>FPNRF Les aires protégées devraient se mobiliser sur la question de l'évitement (au sens « éviter-réduire-compenser »), aussi fortement voir plus qu'elles ne le font actuellement sur la question de la compensation écologique. Exemple : les réseaux d'aires protégées ayant de l'expertise sur le sujet (CEN, PNR...) pourraient participer à la rédaction d'un document relatant des bons exemples de projets ayant « évité » (au sens ERC) un impact sur la biodiversité. D'autres réseaux hors aires protégées (EpE, Orée, MEDEF, CGPME...) sont à mobiliser sur le sujet bien-sûr. <i>NB</i> : « éviter » au sens ERC ne signifie pas « ne pas faire le projet ».</p> <p>RNF Une stratégie et code de conduite communs aux ENPs à développer</p> <p>FCEN - les AP doivent partager et échanger des positions sur leur responsabilité et implication sur l'ensemble de la séquence ERC.</p> <p>AMP Une stratégie et code de conduite communs aux ENPs à développer</p>	<p>FCEN - les expériences au long court du réseau sont mobilisables pour contribuer notamment à la mise en œuvre d'un observatoire des mesures compensatoires (évaluation, pertinence, gabarit, territorialité, équivalence, budget, etc.).</p>		<p>MAB Fce Faire le lien avec le calcul des dettes écologiques, coûts de</p>

	<p>CELRL Participation à la réflexion nationale : éviter de manière générale, les espaces protégés</p>	<p>CELRL Partage des cas concrets expérimentés par le CdL</p>	<p>restauration et comptabilité écosystémique du capital naturel</p>
--	--	---	--